

Les rythmes scolaires, les rythmes de l'enfant

Rythmes de vie de l'enfant :

Trois objectifs essentiels pour l'amélioration des rythmes de vie de l'enfant :

- **Améliorer les conditions d'apprentissage : efficacité de l'enseignement (école)**
- **Rechercher une qualité de vie pour réduire tensions et fatigue, et améliorer le climat de l'école et du périscolaire.**
- **Harmoniser les temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire et familial).**

Définition : Les rythmes scolaires

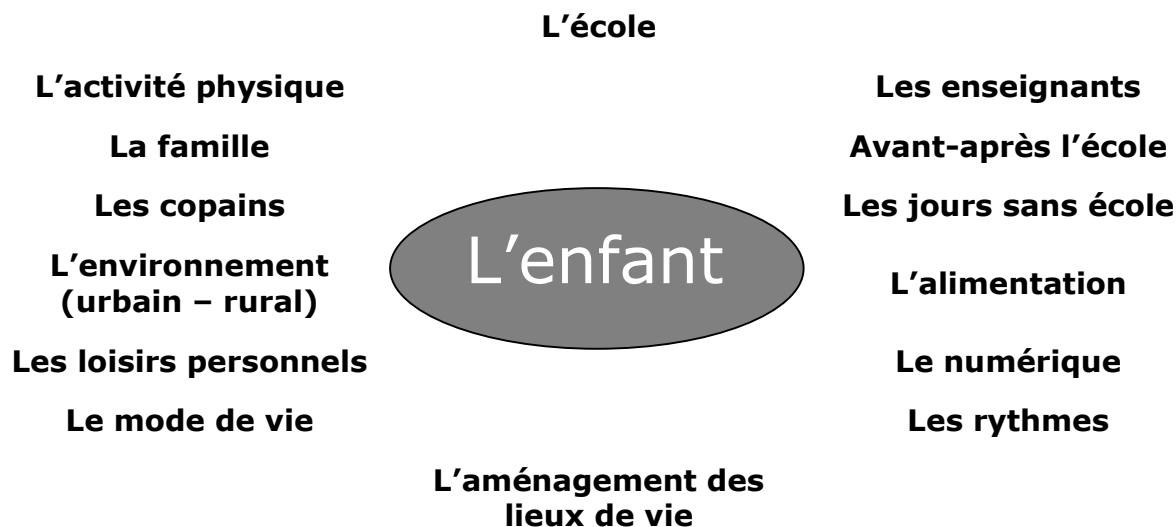
1. Ensemble des horaires et emplois du temps qui organisent la journée de l'enfant à l'école. On parlera plutôt d'organisation du temps scolaire.
2. On peut aussi entendre les rythmes scolaires comme les rythmes propres aux enfants, en situation scolaire. Soit les variations des capacités de vigilance, d'attention et d'apprentissage en fonction du temps.

Temps scolaire et rythmes scolaires sont deux réalités distinctes : le temps scolaire est une variable externe régie par l'institution (emplois du temps, calendrier, ...) alors que le rythme endogène de l'enfant est une variable interne qui lui est propre.

L'objectif, pour le bien de l'enfant, est d'harmoniser ces deux notions pour atteindre les trois objectifs essentiels.

Mais c'est une tâche difficile au regard de la différence de maturité physiologique et chrono psychologique des élèves scolarisés de la maternelle au lycée.

L'environnement de l'enfant et du jeune :



Proverbe : « **Il faut tout un village pour éduquer un enfant.** »

L'importance du respect des rythmes :

La prise en compte des rythmes de l'enfant¹ est indispensable, car toute désynchronisation (*altération du fonctionnement de l'horloge biologique, lorsque celle-ci n'est plus en phase avec les facteurs de l'environnement*), entraîne fatigue et difficultés d'apprentissage. Le rôle du sommeil est primordial (*l'emploi du temps d'un enfant ou d'un adolescent devrait permettre de respecter ses besoins en sommeil*).

Les rythmes biologiques² de l'enfant :

Alternance veille/sommeil, sachant que les besoins sont différents en fonction de l'âge,

Sommeil nocturne : → environ 11 h 00 à 4 ans ; 10 h 00 à 10 ans ; Entre 9 et 10 h 00 chez l'adolescent.	Sommeil de sieste : Nécessaire entre 2 ans et 5 à 6 ans (variations individuelles) ; La sieste pourrait être souhaitable chez l'adolescent, pour pallier l'insuffisance de sommeil nocturne et de sa qualité.
--	---

Les enfants ont besoin d'une plus grande quantité de sommeil que les adultes et la qualité du sommeil des enfants est également différente de celle des adultes. Alors qu'un adulte se rendort sans problème durant les phases d'éveil nocturne qui marquent le changement de cycles, l'enfant en bas âge a souvent du mal à se rendormir.

Il apparaît souhaitable de retarder le début de journée, notamment pour les collégiens et les lycées, quand c'est possible.

Rythmes chrono psychologiques :

Le niveau de vigilance et d'efficacité intellectuelle varie dans la journée, la semaine et dans l'année.

Journée :
Dans la matinée : augmentation des capacités d'attention et d'apprentissage (*pic entre 10h00 et 11h00*), période propice à l'acquisition de tâches nouvelles et à la mémorisation à court terme
Après le repas de midi : diminution de la vigilance et de l'efficacité.
Entre 15h00 et 16h00 : augmentation de la vigilance et de l'efficacité, période favorable à la mémorisation à long terme.

Les lendemains ou veille de jours de congé ne sont pas propices aux apprentissages (*la courbe de vigilance peut être inversée*).

1 Rappels des points essentiels rendus par un groupe de travail de l'Académie de Médecine (*janvier 2010*).

2 Depuis 74, au fil des décades, en particulier chez les plus jeunes enfants, une diminution du temps de sommeil est expliquée par un coucher de plus en plus tardif.

Semaine :
Importance de la régularité pour faciliter la synchronisation entre les rythmes propres de l'enfant et le rythme scolaire. Plus les enfants sont jeunes, plus cette régularité est nécessaire.

Année :
La meilleure formule pour équilibrer le calendrier et respecter les rythmes de l'enfant serait une alternance 7 semaines de travail et 2 semaines de congé.

Le sommeil, un élément essentiel des rythmes de l'enfant

Source : [Rapport de l'Académie de médecine](#)³

Chez l'enfant en bonne santé mais qui présente un déficit de sommeil, les troubles des rythmes circadiens⁴ sont liés à la perte des signaux synchroniseurs, à des rythmes du lever et du coucher irréguliers (et souvent tardives pour le coucher), à une exposition à la lumière pendant le coucher ou encore à des nuisances de l'environnement (bruit, ...).

Le sommeil a un rôle essentiel pour l'enfant sur le plan physiologique et psychologique car il permet un développement harmonieux, restaure les fonctions de l'organisme, lutte contre la fatigue et favorise les apprentissages.

Les principales caractéristiques du sommeil de l'adulte se mettent en place au cours des deux premières années de la vie. Chez le préadolescent, entre 6 et 11 ans, le sommeil est très stable et la vigilance diurne de l'enfant est grande. Les besoins en sommeil étant variables selon les enfants, il est important de considérer la régularité et la bonne répartition des heures de sommeil plus que le nombre d'heures de sommeil sur un espace de temps. Entre 3 et 10 ans, la durée du sommeil nocturne est réduite d'environ 10 minutes par an. Cette diminution progressive du temps de sommeil est liée à un retard lui-même progressif de l'heure du coucher.

La prévalence de l'insomnie est importante chez l'adolescent : 17 % se plaignent de la qualité de leur sommeil, 40 % se plaignent de somnolence diurne, 20 % des adolescents consultés indiquent avoir consommé des psychotropes les 12 derniers mois et 4 % des hypnotiques. 29 % des adolescents font des parasomnies. Les causes de ces troubles du sommeil sont d'ordre environnemental (télévision, ordinateur, ...) qui entraîne un syndrome de retard de phase, d'ordre psychologique (anxiété, difficultés parentales, manque de limite) ou liées à des causes médicales (apnée du sommeil, syndrome des jambes sans repos, handicap, ...).

Bien que les besoins en sommeil de l'adolescent se situent aux environs de 9 h par nuit, la plupart d'entre eux ne dorment que 7 à 8 h en période scolaire⁵. La privation de sommeil les jours scolaires est plus importante chez les filles. Les adolescents compensent ce déficit en sommeil en allongeant leur temps de sommeil pendant les week-ends et les vacances, tout en continuant d'avoir des retards du coucher et du lever pendant ces périodes. Il a été décrit que pendant leurs vacances 85 % des lycéens (région lyonnaise) dorment plus longtemps : 1 à 2 h de plus pour 49 %, 3 à 4 h de plus pour 21 % et au-delà de 5 h pour 3 %.

³ Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant - *Bull. Acad. Natle Méd, 2010, Tome 194, No 1, 107-122*

⁴ Un rythme circadien est la résultante de deux composantes, l'une exogène correspondant aux facteurs de l'environnement, l'autre endogène correspondant à notre code génétique. Ces deux composantes interagissent et interviennent de façon conjointe.

⁵ Enquête SOFRES 2005 : 7 h 46 min en moyenne.

La mauvaise qualité du sommeil a pour corollaire une altération des capacités d'apprentissage entraînant une faible réussite scolaire pouvant aller jusqu'au retard scolaire, des troubles d'anxiété, de dépression et du comportement (violence, hyperactivité, ...).

Les mêmes troubles se retrouvent lors d'études expérimentales de privation de sommeil. Les facteurs associés à ces perturbations du sommeil sont très nombreux et peuvent se cumuler : un début d'école trop matinal, des trajets scolaires longs, des activités extrascolaires trop nombreuses, la pression scolaire, des rythmes irréguliers de coucher et de lever, la consommation télévisuelle et informatique trop importante, la sédentarité, le stress, l'anxiété, les difficultés scolaires, l'environnement familial.

L'école est-elle faite pour les enfants ?

Les Ceméa⁶, depuis leur création, ont toujours été convaincus de l'importance des rythmes biologiques dans la santé et l'équilibre des personnes – tout particulièrement des enfants – et donc de leurs impacts sur la qualité des apprentissages, sur l'acquisition des savoirs et des connaissances et sur les comportements sociaux.

Les conditions de vie dans les sociétés contemporaines tiennent de moins en moins compte de ces fondamentaux et les enfants sont principalement concernés tant ils sont de plus en plus obligés de s'adapter aux choix et aux rythmes des adultes. L'organisation de l'école, les rythmes scolaires peuvent soit tempérer, soit accentuer ces difficultés.

De récentes décisions concernant l'école primaire ont accentué ces difficultés.

C'est le cas de la suppression du samedi matin sans réorganisation des temps de la semaine et de l'année. C'est aussi le cas de l'aide individualisée pour les élèves en difficulté qui aurait pu être une bonne mesure si elle n'était pas programmée soit le matin avant la classe, soit à midi en rognant sur la pause méridienne, soit le soir, surchargeant encore une journée déjà trop longue. Ce sont sans doute encore les choix des adultes qui prévalent. Les réactions ont bien sûr été nombreuses dans le monde de l'éducation et chez les scientifiques spécialistes de ces questions.

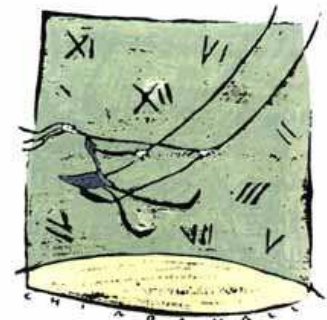
Le rapport de l'OCDE 2008, «Regard sur l'éducation», va dans le même sens que ces chercheurs. Alors, devant tant de convergences, va-t-on en revenir à plus de raison ? Si ce n'est pas le cas, on pourra que constater la fragilisation de l'école publique, dont la question des rythmes scolaires n'est qu'un des éléments.

Source : D'après Jean-François Magnin, Directeur général des Ceméa ; Vers l'Education Nouvelle N°532-Octobre2008

Le sommeil et les rythmes de vie de l'enfant

Pendant le sommeil, de nombreuses fonctions s'accomplissent. La récupération de la fatigue physique et de la fatigue nerveuse passe bien par un sommeil en qualité et quantité suffisantes. Cela à tous les âges de la vie. Chez l'enfant, ces fonctions sont particulièrement importantes.

On a mis en évidence la sécrétion d'une hormone de croissance, qui n'a lieu pratiquement que pendant certains



⁶ Les Ceméa, mouvement d'éducation nouvelle, association d'éducation populaire, et organisme de formation professionnelle sont porteurs depuis plus de 70 ans, d'une large expérience sociale et collective. <http://www.cemea.asso.fr/>

stades de sommeil (sommeil profond). Si ces stades sont supprimés, l'hormone de croissance n'est pas sécrétée. Cette hormone favorise, outre la croissance, la réparation des tissus et des cellules usées. C'est également durant le sommeil profond qu'est sécrétée la prolactine, qui pourrait stimuler le système immunitaire. De plus le sommeil sert à la mise en place et au développement des circuits nerveux durant la vie fœtale et les premiers mois de la vie.

Le sommeil (et plus particulièrement le sommeil paradoxal) favorise d'autres fonctions mentales et psychiques : mémorisation et organisation des informations acquises dans la journée, résolution des tensions accumulées le jour...

Si les besoins en sommeil sont différents selon les individus et selon l'âge, le seul signe d'un sommeil suffisant est la bonne forme dans la journée. Pour connaître les besoins en sommeil, il faut noter plusieurs jours de suite l'heure d'endormissement et l'heure d'éveil spontané, en dehors des périodes d'obligations scolaires et sociales, et donner à chacun le temps dont il a besoin. Exiger trop d'heures au lit d'un enfant qui n'en a ni besoin ni envie, peut créer chez lui une véritable aversion à l'égard du sommeil. Ne pas lui donner les conditions de temps de sommeil suffisant risque de le priver d'activités précieuses pour sa croissance et son développement.

Le sommeil se déroule par cycles de 1 heure 30 à 2 heures chez l'adulte, les cycles étant un peu plus courts chez l'enfant. Ces cycles se succèdent dans la nuit autant de fois que l'organisme en a besoin pour mûrir, grandir, récupérer et accomplir des fonctions mentales et physiques importantes.

Chaque cycle se découpe en stades précédés d'une période de somnolence, de pré sommeil qui se caractérise par des signaux indiquant que le cerveau est mûr pour dormir. Le respect de ces clignotants est important : en effet, si on laisse passer la "bonne heure" du sommeil, il est parfois nécessaire d'attendre une heure de plus pour que revienne le besoin de sommeil. Si l'on ne peut pas obliger un cerveau à dormir sur ordre, on peut cependant induire le sommeil, le favoriser grâce aux synchroniseurs que sont le silence, l'obscurité le calme.

Les stades du sommeil :

Les premiers stades de sommeil sont du sommeil lent, léger d'abord, puis profond : c'est en sommeil profond qu'est sécrétée l'hormone de croissance et la prolactine - il faut savoir le reconnaître pour ne pas le perturber. Enfin le sommeil paradoxal, avec rêves, caractérisé par une grande activité cérébrale et une véritable paralysie du corps, par des mouvements des muscles du visage et des mouvements oculaires rapides à connaître aussi pour ne pas le casser sous peine de perturber les fonctions de ce stade.

Le début de la nuit est plus riche en sommeil lent profond, et moins en sommeil léger. Il y a plus de sommeil paradoxal en fin qu'en début de nuit.

Entre deux cycles, le sommeil redevient très léger (période intermédiaire) et des éveils nocturnes peuvent survenir, surtout chez les petits enfants et les personnes âgées.

La meilleure façon de s'éveiller, c'est spontanément, c'est-à-dire lors d'une période intermédiaire. Sinon il faudrait que cet éveil soit provoqué par des bruits non agressifs, progressifs et qui, légers, ne puissent pas casser le sommeil lorsqu'il est profond ou paradoxal, mais seulement lorsqu'il est léger.

Trois types de sommeil (sommeil léger, sommeil profond et sommeil paradoxal) et quatre stades de sommeil (1 à 4).

Le sommeil léger correspond à l'endormissement et aux stades 1 et 2. L'activité du cerveau se ralentit progressivement. Le dormeur se réveille très facilement, au moindre bruit.

Le sommeil profond, ou sommeil lent (stades 3 et 4), se caractérise par un ralentissement encore plus important de l'activité cérébrale. Le dormeur est très difficile à réveiller. Il est insensible aux stimuli extérieurs.

Le sommeil paradoxal est très particulier car le tonus musculaire disparaît tandis que le cerveau reprend une activité similaire à celle observée lors du stade 1. Au cours de ce type de sommeil, le dormeur est là encore très difficile à réveiller.

Les rythmes de vie de l'enfant :

Donner à chaque enfant la quantité et la qualité de sommeil dont il a besoin est fondamental. Il est aussi important de respecter ses autres rythmes, mieux connus maintenant grâce aux travaux des chrono biologistes et chrono psychologues.

L'existence de moments de plus grande vigilance, de plus grande disponibilité à l'égard de certaines activités intellectuelles, en particulier l'acquisition de nouvelles connaissances, a tout avantage à être mieux connue à la fois par les parents, les enseignants et les responsables de l'organisation de la vie scolaire. Le respect des rythmes des enfants permettrait à la fois une meilleure efficacité, un meilleur confort pour tous, et surtout une égalisation des chances de réussite scolaire.

Selon certaines études, il apparaît clairement que les "bons élèves" sont en général moins sensibles aux perturbations des rythmes, et que les fluctuations de performances les plus grandes sont notées surtout chez les enfants en difficulté scolaire. Il serait souhaitable et urgent d'appliquer à la vie de l'enfant les résultats des travaux réalisés sur les rythmes de vie, même si ces travaux demandent à être poursuivis approfondis et affinés.

Quelques recommandations

- Tenir compte des "creux" de vigilance : les débuts de matinée et d'après-midi ne devraient pas être consacrés à des apprentissages nouveaux et poussés, que ce soit sur le plan intellectuel ou sportif. Il n'y a pas de disciplines de première et

seconde classe, mais des acquisitions nouvelles ou des "révisions" pour chaque discipline. Éviter les devoirs de contrôle !

- Tenir compte du temps d'attention soutenue pour lequel on peut donner des chiffres moyens, mais qui est très variable selon les enfants, la matière enseignée, la fatigue de l'enseignant, la pédagogie...
- Répartir de façon harmonieuse et équilibrée les matières d'enseignement, pour éviter les surcharges horaires quotidiennes.
- Tenir compte des besoins fondamentaux de l'enfant
 - de jeux, de mouvements, d'alternance et de récréations:
 - de temps libre en tout début d'après-midi. La récupération de la fatigue se fera soit par le repos, soit par l'exercice physique libre, sans aucune contrainte : la demande est différente selon les enfants, et selon leur âge en général.

Le développement, le bien-être et l'efficacité scolaire dépendent évidemment aussi d'autres facteurs que le sommeil et l'aménagement des rythmes de vie : comportements affectifs, milieu éducatif (familial et scolaire) rassurant et motivant, qualités pédagogiques des éducateurs, capacités à respecter l'enfant et à répondre à tous ses besoins fondamentaux...

Source : [Ce dossier sommeil](http://sommeil.univ-lyon1.fr/articles/cfes/sante/sommaire.php) a été élaboré par les Docteurs Françoise Delormas (Prosom) et Elisabeth Locard (Ades du Rhône) :
<http://sommeil.univ-lyon1.fr/articles/cfes/sante/sommaire.php>

L'écolier et son sommeil

Le mode de vie imposé aux enfants dans les sociétés développées, l'usage de la télévision les éloignent de plus en plus d'un rythme biologique de type rural où le synchronisateur naturel est l'alternance jour/nuit et où l'exercice physique est intégré naturellement à la vie de tous les jours. Ce bouleversement des rythmes de vie s'accompagne de divers troubles plus ou moins dépendants les uns des autres : déficit chronique de sommeil, déficit de l'attention, hyperactivité, obésité.



Une durée de sommeil insuffisante

A 3 ans, la durée physiologique moyenne du sommeil est estimée à 12 heures. Une enquête réalisée à Strasbourg, en école maternelle, sur des enfants âgés de 3 - 4 ans⁷, montre qu'une grande partie dort moins de 12 heures au cours du nycthémère⁸. Les écarts considérables entre les valeurs observées chez les enfants qui ne font pas la sieste (75 % de l'échantillon) ne peuvent être expliqués à eux seuls par des différences des besoins individuels et les auteurs concluent que deux tiers des enfants ont un déficit chronique de sommeil. Plus tard, la situation va plutôt en s'aggravant. Des enquêtes effectuées en milieu scolaire montrent que les trois quarts des écoliers, collégiens, lycéens, ne bénéficient pas d'un sommeil suffisamment régulier ni d'une durée de sommeil suffisante.

⁷ Mantz J., Muzet A. Le sommeil de l'enfant de 3 ans. Arch. Fr Pediat. 1991.

⁸ une alternance d'un jour et d'une nuit et correspondant à un cycle biologique de 24 heures comprenant chez la plupart des espèces complexes une période de veille et une période de sommeil correspondant à un jour et à une nuit. – un cycle de 24 heures donc.

Des troubles fréquents...

Parmi les troubles du sommeil les plus fréquemment décrits, figurent les difficultés, refus ou autres perturbations du coucher et de l'endormissement, les réveils spontanés répétés dans la nuit ainsi que les perturbations paroxystiques du sommeil telles que les terreurs nocturnes et les cauchemars.

On estime que vers 34 ans, 22 à 29 % des enfants ont des problèmes de sommeil. 15 % ont des difficultés d'endormissement et 23 % se réveillent régulièrement. A 5 ans, encore 19% des enfants se réveillent au moins une fois dans la nuit et 38 % ont régulièrement des cauchemars. Ces problèmes s'estompent en général avec l'âge, tandis que d'autres apparaissent à l'adolescence, tels que des insomnies.

...aux conséquences fâcheuses.

Le déficit en sommeil nocturne se traduit par une non-vigilance, voire une somnolence, des faibles capacités d'attention, surtout en début de matinée, et d'autre part, par de faibles performances des enfants aux tests et tâches scolaires. Sans qu'on puisse établir de façon sûre une relation de cause à effet, les troubles du sommeil apparaissent également comme plus fréquents chez les enfants présentant des signes d'hyperactivité et un déficit de l'attention.

Par ailleurs, il a été observé chez des enfants de 2 à 6 ans dont les parents avaient des rythmes de vie contraignants, et en particulier la mère, des perturbations du rythme veille-sommeil associées à des fluctuations anormalement importantes des courbes circadiennes d'élimination urinaire du cortisol et des 17-OHCS, témoins d'une réaction générale de l'organisme confronté à un rythme non adapté au sien propre.

Tout se passe comme si les facteurs sociaux et environnementaux engendraient une désynchronisation psychique et physique. On sait en effet que très tôt, "l'expérience" conditionne la mise en place du rythme veille/sommeil.

La prévention des déficits qualitatifs et quantitatifs du sommeil se situe non seulement à la maison, mais aussi à l'école. Les parents, face aux difficultés qu'ils rencontrent, ont besoin d'être informés et conseillés.

Le sommeil doit être préparé par un contexte affectif et environnemental adéquat qui permette de faire désirer à l'enfant le moment de la sieste et du coucher : "il faut enfin que l'adulte aide l'enfant à aimer ce moment très agréable qu'est l'endormissement"

Source : [Ce dossier sommeil](http://sommeil.univ-lyon1.fr/articles/cfes/sante/sommaire.php) a été élaboré par les Docteurs Françoise Delormas (Prosom) et Elisabeth Locard (Ades du Rhône) : <http://sommeil.univ-lyon1.fr/articles/cfes/sante/sommaire.php>

Rythmes scolaires⁹ : la France sur les traces de ses voisins européens



Une classe de primaire. (Photo Fred Dufour. AFP)

La semaine de quatre jours à l'école primaire va bel et bien disparaître. Vilipendée par une grande partie du milieu éducatif depuis son introduction en 2008, elle sera remplacée à la rentrée 2013 par la semaine de quatre jours et demi, comme l'a confirmé François Hollande. Une demi-journée de classe hebdomadaire en plus (a priori le mercredi matin) allégera l'emploi du temps des écoliers français, le plus concentré d'Europe.

La France se rapproche de la moyenne européenne

«La situation la plus courante sur le continent, c'est la semaine de cinq jours, du lundi au vendredi», rappelle Stanislav Renguelov, coordonnateur des politiques éducatives au [réseau Eurydice](#)¹⁰ de la [Commission européenne](#). Jusqu'à aujourd'hui, seule la France imposait la semaine de quatre jours. En ajoutant une demi-journée hebdomadaire, elle se calque sur la situation belge. Elle reste loin de certains Länder allemands, qui vont jusqu'à six jours de classe hebdomadaires. Le volume annuel d'heures de cours des écoliers français (847 heures) est tout à fait dans la moyenne de l'OCDE. Mais en raison d'un faible nombre de journées de classe (144 contre 180), leurs emplois du temps sont logiquement surchargés. Un élève de primaire passe ainsi six heures, tous les jours, en classe. Le double du régime imposé aux petits Allemands.

Une autonomie à géométrie variable

En France, c'est le ministère de l'Éducation qui fixe nationalement le volume d'heures que tout écolier doit consacrer aux différentes matières du programme. Pour un élève de primaire, 24 heures hebdomadaires sont exigées. «Le système français est très rigide pour les élèves et les professeurs. Les enfants sont compressés, et cela s'en ressent sur leurs résultats dans le secondaire.» Notamment dans les matières scientifiques : l'étude internationale Pisa montre régulièrement que les élèves français sont moins motivés par

⁹ La semaine de quatre jours et demi dans les écoles primaires sera rétablie à la rentrée 2013. De quoi alléger la journée des écoliers français, la plus chargée d'Europe. Par Sylvain MOUILLARD.

¹⁰ **Le réseau Eurydice – Commission européenne – fournit de l'information sur les systèmes éducatifs européens ainsi qu'une analyse de ces systèmes et des politiques menées en la matière.**

les mathématiques ou les sciences. «Ils ont beaucoup de cours à l'école primaire, souvent présentés de manière abstraite, que l'on doit apprendre par cœur, détaille le spécialiste. Alors que dans les pays nordiques, les maths sont présentées comme quelque chose d'utile dans la vie.»

Une plus grande autonomie est laissée aux établissements scolaires dans plusieurs pays du continent, comme les Pays-Bas ou l'Angleterre. En Finlande ou en Suède, la distribution des heures se fait non pas par année scolaire, mais par groupe d'âge (les 6-9 ans, par exemple). Ce qui laisse une plus grande marge de manœuvre aux enseignants.

Quels modèles ?

Le système scolaire allemand a longtemps été présenté comme la panacée, avec ses journées de classe bien plus courtes, finissant entre 13 h et 14 h. Outre-Rhin, on en est revenu. Le dispositif est très discriminant socialement. Les activités de l'après-midi ne sont en effet pas prises en charge par l'école, c'est aux familles de les financer. Les plus aisées peuvent se le permettre. Chez les autres, cela pousse souvent les mères à s'arrêter de travailler. Autre problème : les après-midi sportifs ont été rendus responsables du mauvais classement de l'Allemagne à l'étude Pisa.

C'est la Finlande qui est aujourd'hui présentée en exemple. Alors que ses élèves ont un faible volume horaire annuel de cours, cela ne les empêche pas de briller dans les tests internationaux. «C'est dû aux particularismes culturels du pays. L'école est vue comme la valeur sûre pour réussir dans la société. La Finlande est aussi un pays où les différences sociales entre riches et pauvres sont les plus faibles. Du coup, les classes sont plus compactes, et cela facilite le travail des professeurs.»

Des après-midi libérés, pour quoi faire ?

A partir de la rentrée 2013, les écoliers français devraient finir les cours entre 15h30 et 16 heures, pour que leur journée sur les pupitres ne dépasse pas cinq heures. L'école devra néanmoins les accueillir jusqu'à 16h30, voire 17 heures. Ce temps sera consacré, d'après François Hollande, aux devoirs. Mais d'autres activités parascolaires pourraient être mises en place, comme le sport, les arts plastiques, la musique, etc. Si certaines initiatives existent au niveau local en France, aucune impulsion générale n'a pour l'instant été donnée en ce sens par le ministère.

De nombreux pays européens ont fourni de gros efforts dans ce domaine. «Il est important que l'école reste l'endroit où l'on passe sa journée. En Suède ou au Danemark, on met en place des activités plus ludiques l'après-midi, lorsque l'attention de l'élève décroît. Mais on s'attache aussi à inviter des intervenants qui travaillent autour des sujets développés pendant la journée scolaire.»

La mise en œuvre n'est pas évidente. «Cela demande un effort additionnel des personnels enseignants, ainsi qu'un vrai travail en équipe. Cela a aussi un coût. Souvent, les municipalités payent des associations, voire des retraités, pour organiser ces activités. Les parents en financent une partie assez modeste.»

La réglementation actuelle :

[Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires](#)

Article D521-10 du code de l'éducation

Modifié par [Décret n°2008-463 du 15 mai 2008 - art. 1](#)

Abrogé par [Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3](#)

La durée de la semaine scolaire est fixée à vingt-quatre heures d'enseignement scolaire pour tous les élèves.

Sauf décision contraire prise dans les conditions prévues à l'article 10-1 du présent décret, les vingt-quatre heures d'enseignement sont organisées à raison de six heures par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage peuvent bénéficier en outre de deux heures d'aide personnalisée dans les conditions fixées par l'article 10-3 du présent décret.

Article D521-11

Modifié par [Décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 - art. 7 \(VD\)](#)

Lorsque, pour l'établissement du règlement intérieur prévu par les [articles D. 411-2](#) et [D. 411-6](#), le conseil d'école souhaite adopter une organisation de la semaine scolaire qui déroge aux règles fixées par [l'article D. 521-10](#), il transmet son projet au directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et de la commune dans laquelle est située l'école.

La circulaire

AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Organisation du temps d'enseignement scolaire et de l'aide personnalisée dans le premier degré

NOR : MENE0800496C

RLR : 514-3

CIRCULAIRE N°2008-082 du 5-6-2008

À compter de la rentrée 2008, le temps scolaire des élèves de l'école primaire est organisé comme suit : 24 heures d'enseignement par semaine pour tous les élèves, ceux qui rencontrent des difficultés d'apprentissage pouvant bénéficier, en outre, de deux heures d'aide personnalisée.

Organisation de la semaine scolaire

Dans le cadre de cette organisation du temps scolaire, l'amplitude d'ouverture des écoles doit permettre d'organiser l'enseignement obligatoire et l'aide personnalisée.

L'enseignement scolaire hebdomadaire peut se répartir sur quatre jours ou sur 9 demi-journées du lundi au vendredi.

Sauf décision contraire prise dans les conditions prévues à l'article 10-1 du décret n° 90-788 modifié, les 24 heures d'enseignement sont organisées à raison de 6 heures par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les élèves rencontrant des difficultés bénéficient, au-delà du temps d'enseignement obligatoire, d'une aide personnalisée de 2 heures maximum par semaine selon des modalités définies par le projet d'école (par exemple, une demi-heure par jour, une heure deux jours par semaine, etc.).

Aménagement de l'année scolaire

En application du décret n° 90-236 du 14 mars 1990, le recteur d'académie peut procéder à des adaptations du calendrier scolaire national pour tenir compte des situations locales.

Aménagement de la semaine scolaire

Sur proposition du conseil d'école transmis par l'IEN et après avis de la commune, l'inspecteur d'académie-DSDEN peut modifier la répartition des 24 heures d'enseignement obligatoire dans la semaine, en les répartissant sur neuf demi-journées du lundi au vendredi.

Ces modifications ne peuvent avoir pour effet de modifier ni le nombre de périodes de travail et de vacance des classes, ni l'équilibre de leur alternance, ou encore de réduire la durée effective totale des périodes scolaires. Elles ne peuvent non plus conduire à réduire ou augmenter sur l'année scolaire le nombre total d'heures d'enseignement obligatoire.

L'inspecteur d'académie-DSDEN veille à l'harmonisation des projets d'aménagement du temps scolaire entre les écoles maternelles et élémentaires relevant du même périmètre scolaire et à leur homogénéité entre écoles soumises aux mêmes contraintes pour un territoire donné. Ce territoire peut être plus restreint que la commune pour les grandes villes et plus large pour le milieu rural.

Il tient compte des contraintes inhérentes à l'organisation des transports scolaires. Il mène la concertation, à son niveau, avec les responsables d'activités à caractère culturel, sportif, social et les autorités responsables de l'instruction religieuse.

L'inspecteur d'académie-DSDEN prend sa décision, après consultation du département, en application de l'article D. 213-29 du code de l'éducation, et du conseil départemental de l'éducation nationale, conformément aux dispositions de l'article R. 235-11 du code de l'éducation. Il notifie sa décision à l'inspecteur de l'éducation nationale et au directeur d'école. Il en informe la ou les collectivités locales concernées, ainsi que les partenaires consultés. En cas de refus, la décision négative est motivée.

Aménagement de la journée scolaire

L'inspecteur d'académie-DSDEN fixe les heures d'entrée et de sortie des écoles dans le cadre du règlement type départemental prévu à l'article R. 411-5 du code de l'éducation. En application de l'article L. 521-3 du code de l'éducation, le maire peut modifier les heures d'entrée et de sortie en raison de circonstances locales.

L'organisation actuelle du temps scolaire :

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i3028.pdf>

Les règles actuelles d'organisation du temps scolaire à l'école primaire ont été fixées par le [décret n° 2008-463 du 15 mai 2008](#)¹¹ et précisées par la [circulaire n° 2008-082 du 5 juin 2008](#)¹².

Dans le but de « restituer », selon le ministre de l'éducation nationale de l'époque, M. Xavier Darcos, le week-end aux familles, et imposent de répartir 24 heures d'enseignement, à raison de 6 heures par jour, selon deux modalités :

- sur quatre jours ou huit demi-journées, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
C'est la règle de principe, la « semaine de quatre jours »;

11 Décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et l'article D. 411-2 du code de l'éducation

12 La présente circulaire a pour objet de présenter la nouvelle organisation de la semaine scolaire et d'apporter des précisions concernant l'aide personnalisée...

La réforme des rythmes scolaires
Dossier documentaire

- sur neuf demi-journées, du lundi au vendredi, le mercredi matin étant scolarisé. C'est la possibilité dérogatoire, cette répartition devant être approuvée par l'inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, sur proposition du conseil d'école.

Aux vingt-quatre heures d'enseignement hebdomadaire, concernant tous les élèves, peuvent s'ajouter, pour ceux en difficulté, deux heures d'aide personnalisée par semaine.

Rappel historique :

La réduction du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement, qui est passé de 30 heures sous la Troisième République, à 27 heures en 1969, puis à 26 heures en 1989 et, enfin, à 24 heures en 2008.

La réduction du nombre de jours dans l'année scolaire, qui est passé de 223 jours sous la Troisième République, à 163 jours en 1969, puis à 156 jours et, enfin, à 144 jours.

Depuis la troisième République, sous l'effet de ce double mouvement, l'enseignement primaire a été réduit d'un tiers environ.

L'actualité – La réforme Peillon

La loi sur la refondation de l'école serait soumise au Parlement en janvier 2013, après une consultation des acteurs de l'école, a indiqué jeudi 11 octobre 2012 Vincent Peillon, rappelant que la semaine de 4,5 jours dans le primaire serait effective à la rentrée 2013.

Le ministre de l'Éducation a présenté le calendrier des consultations, deux jours après le lancement officiel de la refondation par François Hollande. « Je suis conscient qu'une loi ne suffit pas à transformer d'elle-même l'école de la République et à opérer le redressement », a dit M. Peillon en conférence de presse, après une séance du Conseil supérieur de l'éducation (CSE).

La loi sera « un moment décisif » de la refondation, mais il y aura aussi des réformes qui seront prises « à côté de la loi », comme celle sur les rythmes scolaires, a-t-il souligné.

La loi de programmation « sanctuarise pour plusieurs années et elle programme les moyens financiers accordés à l'Éducation nationale », qui sera « la priorité budgétaire » du quinquennat, a-t-il déclaré.

Le calendrier

Consultations	...avec les représentants des personnels pour « entendre leur point de vue » avant de finaliser ses propositions. Le ministre recevra aussi les élus, les collectivités locales, les parents d'élèves, les lycéens, les étudiants et les mouvements d'éducation populaire.
Rédaction début novembre	Le projet de loi doit être rédigé « d'ici début novembre » et présenté alors au Conseil d'Etat.
Présentation	Le texte sera présenté en conseil des ministres le 12 ou le 19 décembre et le débat parlementaire « aura lieu à partir de janvier ».

Le ministre a confirmé les mesures qui seront en place à la rentrée 2013. Il a réaffirmé la « priorité au primaire » avec la mise en place du principe de « plus de maîtres que de classes », tandis que « l'accueil des tout-petits à la maternelle devra être effectif » dans les territoires en difficulté.

La question des congés estivaux reportée :

Passer de 36 semaines de cours annuels à 38, mettre en place un système de zones pour éviter la promiscuité, réorganiser, voire « reconquérir » le mois de juin dans les établissements scolaires ont été évoqués.

Mais il semble que ces changements profonds soient reportés à plus tard.

Le ministre de l'[Éducation nationale](#) Vincent Peillon envisage de ne pas modifier le calendrier des vacances d'été si la question devait bloquer les autres aspects de la délicate réforme des rythmes scolaires. C'est ce qu'il explique dans un entretien au journal «Les Echos» publié sur son site le 2 octobre.

«Si la question des vacances d'été doit bloquer toutes les autres avancées, je proposerai au Premier ministre de ne pas y toucher», assure M. Peillon. Le ministre de l'Éducation en reste pourtant persuadé : «Concentrer l'enseignement sur 144 jours et 36 semaines est un attentat contre notre jeunesse et contre notre avenir». Les écoliers français ont

des journées particulièrement chargées concentrés sur 144 jours contre une moyenne européenne de 180 jours.

Un zonage avait été évoqué

Désireux de rallonger d'une ou deux semaine la durée de l'année scolaire, Vincent Peillon était allé jusqu'à évoquer, lors de la dernière rentrée, [un zonage des vacances d'été](#) qui aurait consisté à faire démarrer les congés estivaux en fonction de la zone géographique, comme c'est actuellement le cas pour les vacances de février ou de Pâques. Une telle réforme aurait eu, selon lui, pour conséquence de raccourcir les congés d'été pour les élèves sans trop pénaliser l'industrie touristique.

Plutôt le mercredi

« Nous aurons la semaine de 4,5 jours à l'école primaire », a indiqué M. Peillon, souhaitant que la demi-journée supplémentaire ait lieu le mercredi, mais il a laissé aux élus la possibilité d'en décider autrement.

A la prochaine rentrée, « nous aurons revu l'organisation du temps scolaire et du temps éducatif », a-t-il ajouté, précisant que « les devoirs devront se faire à l'école, et qu'aucun enfant ne sera laissé dehors avant 16 h 30 ».

D'autres changements

« L'évolution de l'évaluation des élèves », la question du redoublement, que François Hollande veut voir fortement diminuer, le lancement de « la grande ambition du numérique » et la mise en place du service public territorial de l'orientation sont aussi au menu de la prochaine rentrée.

En outre, les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) seront créées afin de rétablir une formation initiale des enseignants, quasiment supprimée par la droite. Les futurs enseignants ne donneront que six heures de cours et bénéficieront d'une entrée progressive dans le métier.

M. Peillon a également annoncé qu'il avait envoyé une lettre de mission sur la morale laïque à « trois personnalités qualifiées », qui doivent lui remettre un rapport à la fin mars

Par ailleurs, le ministre n'a pas exclu d'ouvrir plus tard la discussion sur le baccalauréat.

Sources : [La Gazette des communes](#)

La question des moyens

En septembre 2012, le ministre annonce 43 000 recrutements en 2013 dont le remplacement des départs à la retraite et 8.781 créations de postes en équivalent temps plein, dans un entretien à l'AFP accordé à l'occasion de la publication du Budget.

La moitié des recrutements (22.100) correspond au remplacement de professeurs partant à la retraite en 2013. L'autre moitié (21.350) sera recrutée en juin, lors d'un concours exceptionnel d'étudiants qui occuperont d'abord un temps partiel tout en étant formés, puis remplaceront les départs à la retraite courant 2014, a précisé le ministre de l'Education nationale.

Pour les non enseignants, 500 postes sont aussi prévus, a-t-il détaillé.

"On a choisi de donner la priorité au recrutement des professeurs, à leur formation et à la possibilité d'avoir de nouveau un vivier" d'enseignants, a-t-il indiqué, pour des raisons "de valorisation, de reconnaissance du métier", mais aussi parce que "nous savons que la réussite des élèves passe par la formation des professeurs", a-t-il fait valoir.

Le concours annuel habituel des enseignants, au niveau 2ème année de master (M2), a déjà été annoncé, avec la première vague de 22.100 postes.

Pour réaliser la deuxième vague, "à la fin de l'année scolaire 2012-2013, nous organisons un deuxième concours" d'enseignants, recrutés en première année de master (M1), "qui vont pallier les départs à la retraite de 2014", a annoncé le ministre à l'AFP.

"Nous sommes là sur un concours transitoire. Nous allons les former dans les Ecoles supérieures qu'on ouvrira à la rentrée 2013". Ils "auront six heures de service à faire, et une rémunération", a-t-il précisé.

Ils occuperont 11.476 postes en équivalent temps plein. Mais en tenant compte de redéploiements d'autres postes vers la formation des enseignants, les créations nettes d'emplois pour 2013 s'élèvent à 8.281 postes d'enseignants en équivalent temps pleins.

500 postes non enseignants sont aussi prévus, a-t-il détaillé.

Les regrets des syndicats

Les syndicats réagissent aux propositions ministérielles

"Où est passée l'ambitieuse réforme des rythmes scolaires et ses objectifs de réussite pour tous ?", demande le Snuipp.

Une journée pratiquement aussi longue, 5 h 30 au lieu de 6 h, une demi-journée supplémentaire le mercredi matin, un deuxième trimestre toujours aussi déséquilibré, le premier scénario dévoilé hier par Vincent Peillon est très décevant... Pour les enseignants non plus, le compte n'y est pas. De quatre journées à l'école, 24 heures hebdomadaires devant la classe entière et 60 heures annuelles d'aide personnalisée à un petit groupe d'élèves, ils passeraient à 25 heures devant toute la classe et une demi-journée supplémentaire à l'école. Où est l'amélioration de leurs conditions de vie professionnelle et personnelle ?" Le syndicat juge ces propositions "inacceptables" et appelle à la négociation.

Le Sgen Cfdt critique aussi ces mesures. " Le retour à une semaine de 9 demi-journées revient sur une mesure emblématique du gouvernement précédent, dénoncée par tous à l'époque, organisations syndicales et parents d'élèves. Cette décision positive a néanmoins deux inconvénients : Elle accroît le temps de présence des enseignants face à la classe entière ; Elle supprime complètement l'aide personnalisée qui permettait un travail individualisé avec les élèves les plus fragiles. Le Sgen-CFDT n'acceptera pas que le retour à une semaine de 4,5 jours se traduise par une dégradation des conditions de travail des personnels. Il demande donc que cette réforme s'accompagne de contreparties réelles". Le Sgen demande du temps pour le travail en effectifs réduits mais aussi "une rémunération égale à celle de leurs collègues du second degré".

Le Snés dénonce le service territorialisé d'orientation. " Le ministre annonce la création du service public territorialisé d'orientation. Il prévoit de transférer les CIO aux Régions. Ceux-ci risqueraient d'être dilués dans « des espaces métiers polyvalents ». Or les CIO ne sont pas de simples lieux d'information. Que deviendrait leur rôle institutionnel dans l'Education nationale (observatoire du district, formation des enseignants, animation et information en direction des équipes d'établissement...) ?", écrit le syndicat.

Rythmes scolaires: les syndicats ont un "problème" avec les propositions du ministre

Le 17-10-2012 à 14h31 - Mis à jour à 17h20

PARIS (Sipa) — Les syndicats d'enseignants ne sont pas satisfaits des propositions du ministre de l'Education nationale [Vincent Peillon](#) concernant l'organisation de la nouvelle semaine à 4,5 jours en école primaire.

"On a un problème avec ce que propose Vincent Peillon. Il envisage de faire payer aux enseignants le prix fort de la refonte des rythmes scolaires", a expliqué mercredi à la presse Christian Chevalier, secrétaire général du SE-UNSA, un syndicat enseignant, après deux jours de négociations au ministère de la rue de Grenelle pour préparer la loi de programmation et d'orientation sur l'école.

La nouvelle semaine de 4,5 jours envisagée par M. Peillon prévoit quatre journées de classe de cinq heures et une matinée de trois heures, le mercredi. Il en résulte 23 heures de cours par semaine au lieu de 24 heures auparavant, plus deux heures d'aide aux devoirs que le ministre de l'Education nationale entend faire encadrer par les professeurs. "S'il transforme l'aide personnalisée en aide au travail personnel, cela représente une heure de plus en classe entière par semaine pour les enseignants. Quant aux journées de classe des élèves, elles ne seront réduites que d'une demi-heure" (NDLR: dans l'hypothèse d'une demi-heure par jour consacrée aux devoirs), a déploré Thierry Cadart secrétaire général des SGEN-CFDT, qui dénonce une réforme "minimaliste".

Les syndicats d'enseignants font valoir qu'une demi-journée supplémentaire de présence à l'école a un coût (en terme de déplacements, de garde d'enfant...) qu'il va falloir compenser par une contrepartie financière ou par une décharge horaire.

"On est dans une position d'attente, il va falloir négocier", a indiqué Roland Hubert, co-secrétaire général du SNES-FSU, le syndicat enseignant majoritaire.

Les syndicats affirment "attendre beaucoup" des discussions entre les collectivités locales et le ministère de l'Education nationale. Celles-ci débutent ce mercredi et doivent notamment aborder la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe.

Source : Le Nouvel Observateur - SOCIETE

Refondation : Déjà la pause ?

Alors que s'ouvre, mi-octobre, un second tour de table avec les syndicats, la refondation semble stoppée nette par le premier obstacle des rythmes scolaires.

Pour ceux qui doutaient que Vincent Peillon arrive à "refonder" l'Ecole avec le budget fort limité attribué par le gouvernement (300 millions de plus qu'en 2012 seulement), l'épisode des rythmes scolaires est éclairant. A peine la question abordée concrètement que le blocage se profile pour savoir qui pourrait payer les modifications apportées à la journée de classe.

Vincent Peillon n'ignorait pas qu'une compensation serait nécessaire. Lui-même, durant la campagne électorale, le 12 avril, avait éclairé les choses. " *"Si on veut modifier les rythmes scolaires, avec deux semaines de vacances en moins, il faudra bien négocier une compensation salariale"*. Cette hypothèse, qui aurait touché tous les enseignants, est écartée. Mais le ministre pouvait penser que le mercredi matin ne serait accepté par les enseignants du primaire qu'en échange d'un geste. En l'occurrence beaucoup pensaient que le ministre compenserait en passant de 27 à 26 heures hebdomadaires. C'est le contraire qui se profile en ajoutant au mercredi matin une heure supplémentaire devant la classe entière et une "préparation des devoirs" insuffisante.

Aujourd'hui les syndicats du premier degré, seuls reçus par le ministre, attendent un geste significatif. La formule désigne par exemple l'ISO, une prime que touchent les enseignants du second degré mais pas ceux du primaire. Mais attribuer l'ISO dépasse largement les 300 millions que les fées de Bercy ont donné à la refondation. D'ailleurs tout geste, même symbolique, semble inaccessible au ministre compte tenu du nombre de personnes à satisfaire (300 000 enseignants du primaire).

Est ce déjà "la pause" ? On sait que la formule, née en 1936, désigne les échecs économiques historiques de la gauche. Un domaine assez éloigné de l'Ecole. On sait que Vincent Peillon, réfléchit à une caisse de péréquation entre les communes ou un fonds de compensation. Il l'a signalé dans son entretien sur Médiapart affirmant préférer le premier. Ces fonds permettraient de verser une compensation aux enseignants ou d'aider les communes à mettre en place le périscolaire.

Dans les deux cas, c'est la pause politique qui se dessine. Si la solution budgétaire existe, elle ne pourra être trouvée qu'en interministériel. Trouver des moyens nouveaux

La réforme des rythmes scolaires
Dossier documentaire

à l'intérieur de l'éducation nationale avait été envisagé mais cette solution n'a pas été retenue, il faut débloquer des fonds.

Si c'est la pause pour V Peillon, c'est aussi d'une certaine façon celle du gouvernement. Car l'origine de ce premier blocage se trouve dans la contradiction entre une politique de rigueur et la refondation scolaire. Cette contradiction là n'a pas fini de faire parler d'elle.

Source : François Jarraud – [le café pédagogique](#)

Synthèse sur la concertation « Refondons l'école de la République »

Source : [Le café pédagogique – F. JARRAUD](#)

Rythmes scolaires : Enjeux et attentes

La question des rythmes scolaires peut-elle faire capoter la refondation ? Les déclarations se durcissent alors même que la réforme a été peu à peu allégée sur de nombreux points. Quels sont donc ses véritables enjeux ?



A l'origine de cette question, une réaction en juillet 2010 de l'Académie de médecine. Elle montre la nécessité d'adapter le temps scolaire aux cycles de l'enfant et préconise la semaine de 5 ou 6 jours de classe et des vacances espacées régulièrement avec des congés d'été réduits.

Un an plus tard, en juillet 2011, le comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires créé par Luc Châtel remet un rapport qui recommande 5 heures de classe par jour au maximum suivies par 2 heures "d'accompagnement éducatif" et 9 demi-journées au primaire. L'année scolaire serait réorganisée sur 38 semaines de cours. Une fois le rapport publié, Luc Châtel juge préférable de transmettre la question à son successeur.

Elle fait son chemin à gauche chez le candidat Hollande. Le 9 février à Orléans il promet de rétablir la semaine de 9 demi-journées à l'école primaire. Ce choix est confirmé par Vincent Peillon dès sa nomination, le 17 mai, comme ministre du nouveau gouvernement. Début octobre, le rapport de la concertation valide les 9 demi-journées avec 5 heures de cours par jours à l'école. La réforme des vacances d'été est reportée pour ne pas bloquer la réforme. Le 9 octobre F Hollande reprend ces éléments. Le 11 octobre, Vincent Peillon annonce qu'aucun enfant ne sera dehors avant 16h30. Le 16 octobre, lors d'une rencontre avec les syndicats, il annonce la 9ème demi-journée le mercredi matin et 5 h de cours par jour suivis d'une demi-heure de temps périscolaire, pour faire ses devoirs). Le Se-Unsa dénonce "la double peine" qui frappe les enseignants. Le 24 octobre, s'exprimant devant l'Assemblée nationale, le ministre en appelle à la générosité des communes. Le 27 octobre le Snuipp exige que la journée scolaire se termine à 15h30 pour les enseignants.

La position du ministère

Pour le ministère la nouvelle organisation de la semaine n'a pas de grand impact sur le temps de travail des enseignants si ce n'est le travail le mercredi matin. Les enseignants « doivent » toujours 27 heures hebdomadaires.

En demandant aux enseignants d'encadrer une demi-heure de périscolaire par jour, il coupe la poire en deux entre enseignants et collectivités locales. Il reste sous la pression des syndicats enseignants dans un sens, des collectivités locales de l'autre. L'enjeu est le financement du temps périscolaire : tout ce qui est fait par les enseignants n'est pas à financer par les collectivités locales qui demandent une aide à l'Etat.

Pour la financer ce projet, le ministère hésite entre une caisse de compensation (alimentée par l'Etat) ou un système de péréquation (entre communes).

Le point de vue des syndicats enseignants

A l'issue de la réunion avec le ministre le 16 octobre, le Se-Unsa a dénoncé la "double

peine" : les enseignants seraient contraints de travailler une demi-journée de plus le mercredi matin et feraient 25 heures devant une classe entière au lieu de 23 heures, cela sans compensation. Le Se-Unsa demande une compensation et le maintien des 23 heures. Le Snuipp demande la fin des cours à 15h30.

Le point de vue des collectivités locales

Le périscolaire est le domaine des municipalités mais toutes ne disposent pas des mêmes moyens. Elles encadrent un faible pourcentage des enfants le mercredi matin. La réforme les décharge de cette tâche mais leur demande d'encadrer durant une demi-heure au minimum la totalité des enfants. Cela génère un coût qui s'ajoute à celui de l'ouverture de l'école le mercredi matin. Les collectivités demandent donc l'allongement de la pause méridienne à 2h ou 2h30. De cette façon les enfants sont en classe jusqu'à 16h30 encadrés par les enseignants et la commune n'a plus à prendre en charge que les faibles effectifs qui déjeunent à l'école, un pourcentage pas très différent de celui du mercredi matin....

Et les échéances budgétaires approchent, certaines collectivités territoriales veulent voter leur budget en décembre...

Les enjeux sont doubles

D'une part les partisans de la refonte des rythmes en attendent une vie scolaire plus équilibrée et plus supportable pour les enfants. En étalant le temps scolaire sur cinq jours on suit davantage les recommandations des chrono biologistes. Les enfants sont moins fatigués en classe. Un autre enjeu est mis en avant par le Réseau des villes éducatrices : la réforme des rythmes oblige les écoles à échanger avec la mairie sur l'organisation du temps scolaire. C'est l'influence des maires et des projets éducatifs locaux qui est en jeu. Si la situation évolue comme les maires le souhaitent, les enseignants dépendront au quotidien pour une partie de leur service des municipalités.

Les nouveaux rythmes scolaires sont-ils une réponse à l'échec scolaire ?

Vincent Peillon aime dire que l'école, avec les rythmes hérités de Luc Châtel, "maltraite" les enfants. L'expression est sévère même si la plupart des acteurs reconnaissent les rythmes actuels comme mauvais. Les journées de classe de six heures est inadaptée aux enfants et leur attention en souffre. Les nouveaux rythmes devraient mettre les enfants dans des conditions meilleures. Mais cette réforme ne joue que sur un seul critère d'échec scolaire. Uniforme pour toutes les écoles, elle oublie que l'échec scolaire est très localisé dans le système scolaire français.

Qui peut l'emporter ?

- Les syndicats enseignants sont mobilisés sur des objectifs proches. L'indignation est forte chez leurs mandants. Enfin aucune réforme ne sera possible réellement sans leur adhésion.
- Les associations de maires ont un poids politique certain. Elles sont influentes auprès des parlementaires et ont la possibilité de faire modifier la loi d'orientation. Elles adresseront une lettre au Premier ministre au tout début de novembre.
- C'est vers l'Etat que tout le monde se tourne. François Hollande ayant fait connaître ses souhaits, enseignants et collectivités locales attendent de l'Etat les aides ou les compensations pour résoudre la crise. Au total il s'agit de 500 ou 600 millions, ce qui excède largement les moyens dont dispose Vincent Peillon à l'Education nationale. Le 24 octobre, devant la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée, le ministre a demandé leur aide aux élus locaux. "Je compte beaucoup sur les élus locaux pour réussir"...

Les dindons prennent la parole

Quelques mots sur le collectif et les dindons...

Ce collectif est né mi-octobre. Au départ, quelques professeurs des écoles discutent de la belle grande refondation sur un forum d'enseignants. A force de discuter, d'entendre des annonces, de lire des pseudos réformes, de s'interroger, de s'inquiéter... quelques-uns ont décidé de passer à l'offensive.

Création d'une page facebook et très vite le blog est arrivé, « à ce stade nous étions une petite dizaine de dindons actifs éparpillés en France ».

« Les vacances ont été studieuses et nous avons structuré le collectif. Nous avons fait un appel à candidature afin d'avoir le plus de correspondants possibles partout en France, nous avons écrit [le texte de la pétition](#), écrit des lettres-type à envoyer et écrit pas mal d'articles. »

<http://www.petitions24.net/collectifdesdindons>

Le texte de la pétition est en annexe.

Une lettre ouverte

Lettre ouverte au Ministre de l'Education Nationale

Depuis une vingtaine d'années, tout le monde le dit, l'écrit : l'Ecole va mal. Nous, professeurs des écoles, le constatons au quotidien dans nos classes.

A chaque nouveau Ministre, à chaque réforme, nous espérons une amélioration, sans trop d'espoir quand même car le chantier est titanesque. Au-delà de sa (dé)mesure, ce qui rend ce chantier si complexe, c'est qu'il concerne tant de nos concitoyens. Toucher à l'Ecole, c'est impacter la vie de beaucoup d'entre eux : les élèves bien sûr, leurs parents, les enseignants mais aussi ceux qui travaillent dans le tourisme, dans les municipalités, les loisirs ...

Beaucoup d'entre nous, après avoir contribué à élire un gouvernement de gauche, ont placé de grands espoirs dans la concertation sur la Refondation de l'Ecole et les mesures qui devaient en découler. Le projet de réforme a été annoncé... et nous avons l'impression d'être les dindons de la farce. Pourquoi?

Avant de répondre à cette question, faisons d'abord le bilan de la situation que nous vivons au quotidien :

- Depuis quelques années, on nous enlève du temps devant élèves tout en nous rajoutant des notions à traiter. Nous sommes passés de 27h à 26H (avec un samedi libéré sur 3) puis à la semaine de 4 jours avec 24H + 2H d'aide personnalisée. A côté de cela, on nous a demandé de faire plus d'EPS, de l'histoire de l'Art, de la morale laïque, le B2I, d'enseigner l'anglais, la sécurité routière, le développement durable, l'hygiène dentaire, le « porter secours » ...Et j'en oublie certainement.

Bien sûr, tout est important. Mais concrètement comment faire plus avec moins de temps ?

Comment faire plus avec des enfants moins concentrés, adeptes du zapping ? Comment faire plus avec des enfants dont les parents ont des horaires à rallonge (surtout en région parisienne avec les temps de transport) et qui font des journées de 7H30 à 19H en collectivité et ce parfois dès leur plus jeune âge ? Comment faire plus avec des classes à 32 parfois 33 élèves en maternelle dans des classes exigües ? Comment faire plus avec des classes de cycle 3 où l'écart s'est déjà tellement creusé entre le niveau des élèves les plus faibles et ceux des élèves les plus forts qu'il faudrait toutes les gérer comme des doubles voire des triples niveaux ? Comment faire plus quand les redoublements sont

décriés par notre hiérarchie et les « experts » et les décisions de maintien laissées à l'appréciation des parents et que, en conséquence, nous arrivent au CE2 des enfants qui ne savent pas lire et qui n'ont pas compris les bases de la numération décimale ? Comment faire plus quand on nous demande d'inclure des enfants handicapés avec des AVS non formées (ou parfois pas d'AVS du tout !) sans que nous-mêmes n'ayons jamais été formés à leur accueil ? Comment faire plus quand dans nos classes certains élèves présentent de tels troubles du comportement qu'ils empêchent les autres d'apprendre et que toute notre énergie est consacrée à essayer de les canaliser ? Comment faire plus quand nous ployons sous les charges administratives destinées à nous « surveiller » ? Nous devons rédiger des PPRE pour les élèves en difficulté (Quels trésors d'imagination sommes-nous obligés de déployer alors pour remplir deux pages de « projet » alors que nous n'avons aucune aide extérieure...et que tout le projet repose sur ...nous . Comme si nous avons besoin d'écrire ce que nous mettons en place au quotidien, comme si sans l'obligation d'écrire ce document, nous les aurions laissé végéter en fond de classe) . Nous devons aussi remplir des tableaux pour justifier que nous faisons bien nos 108 h alors que la grande majorité d'entre nousen fait bien plus.

Un exemple concret : dans ces 108 h, 6 h doivent être consacrées aux relations avec les familles. Je suis à mi-temps, j'enseigne dans un milieu privilégié sans souci particulier et j'ai déjà fait ces 6H (alors que je n'en dois que 3 ... !). Que dire aux parents désormais ? Je ne peux plus recevoir car j'ai déjà épuisé mon quota horaire ?

Et bien sûr, personne ne décompte ce temps passé à remplir ce tableau des 108 h, ni celui à remplir les papiers administratifs de demande d'autorisation pour des sorties sur et hors temps scolaires). Quant à ce hors-temps scolaire lui-même, bien sûr, il n'est décompté nulle part. Pas plus que celui des kermesses (préparation et présence le jour J un samedi souvent) , des comptes à faire pour la coopérative scolaire, pour la collecte de l'argent des photos, pour les appels à l'orthophoniste de Bidule et à la psychologue de Machin

Quant aux réunions imposées, elles ne servent à répondre qu'à des injonctions fluctuantes venues de notre hiérarchie : faire un projet d'école pour 3 ans (alors que l'année suivante les moyens humains ou financiers qui devaient y être affectés ont disparu ...). Toutes les écoles primaires de la République devraient n'avoir qu'un seul projet commun : donner à leurs élèves les bases de connaissance élémentaires (savoir lire, écrire, calculer), un minimum de culture humaniste pour le citoyen en devenir et le respect des autres et de soi-même.

Que nous proposez-vous, monsieur le Ministre ?

- Venir travailler le mercredi matin ...avec des journées pratiquement aussi longues (finir à 16 h au lieu de 16 h 30 ?). Est-ce donc cela que vous appelez raccourcir les journées ? Pensez-vous qu'en passant 5 h 30 au lieu de 6 h à l'école et en se levant plus tôt un matin par semaine les élèves seront moins fatigués et plus disposés aux apprentissages ?

- Faire les devoirs à l'école. Mais un grand nombre d'entre nous ne donne pas de devoirs écrits, respectueux du décret de 1956. Nous donnons des leçons à apprendre dans le calme, à réviser chez soi pour faire le lien avec l'école. Pensez-vous que les élèves pourront faire ce même travail à 30 par classe et qu'en une demi-heure nous pourrions nous assurer que chacun l'ait réellement fait ? Et qu'en sera-t-il de cette demi-heure pour nos collègues de maternelle ?

- des notions nouvelles à traiter (encore !) comme un véritable enseignement de l'anglais (et non plus une initiation à cette langue) dès le CP alors que nous attendions un recentrage sur les fondamentaux (sans compter que beaucoup d'entre nous n'ont pas les compétences requises pour assurer cet enseignement).

La réforme des rythmes scolaires
Dossier documentaire

- Moins de temps (encore) devant toute la classe (23H au lieu des 24 h actuelles) alors que nous courons déjà après le temps et que nos pauvres élèves subissent la pression que nous sommes obligés de leur imposer pour respecter programmes et injections de la hiérarchie.

- Lier notre service au périscolaire avec des projets locaux alors que pour promouvoir l'égalité des chances nous avons besoin justement d'uniformité nationale.

Pour toutes ces raisons qui concernent le bien-être des élèves et leur réussite, pour d'autres raisons qui concernent notre statut d'enseignant qui n'a pas à être lié aux administrations locales et notre pouvoir d'achat remis en cause par ce jour supplémentaire à nous déplacer et à faire garder nos enfants sans contrepartie financière, nous demandons l'abandon de ce projet.

Nous demandons aussi :

- Une réforme des programmes qui doivent être recentrés autour des fondamentaux.
- - Moins de réunions chronophages et inutiles. Laissez-nous travailler dans nos classes, avec nos élèves et ...faites-nous confiance.
- - Une formation continue digne de ce nom sur temps scolaire qui nous permette des échanges de pratiques efficaces (pas des animations pédagogiques conduites par des intervenants qui n'ont pas mis le pied dans une classe depuis des lustres ou qui, parfois, n'y ont même jamais mis les pieds).
- - La baisse des effectifs par classe (pas seulement plus de maîtres que de classes dans les zones défavorisées mais aussi et surtout des postes supplémentaires pour des effectifs moins chargés partout !).
- - L'ouverture de discussions sur la prise en charge de la difficulté scolaire et de l'hétérogénéité des classes.
- - La prise en charge effective des élèves porteurs de handicap (pas en nous rajoutant un 31e élève sans aucune aide ni formation).

Nos enfants, nos élèves, l'Ecole de la République méritent au moins ça. Et nous enseignants du primaire dont vous vantez si bien le dévouement (et avec raison) aussi !

Synthèse :

Un constat partagé, « l'Ecole va mal depuis une vingtaine d'années ». et l'annonce d'un chantier titanesque qui concerne toute la société.

L'espoir d'un nouveau ministre semble déçu (les dindons de la farce) car les dysfonctionnements pointés sont énormes, dans les domaines des moyens, des compétences, du management.

Le rédacteur de cette lettre met en doute les principes actuels d'organisation de l'école :

- cadrage par un projet d'école pluriannuel
- le rôle de la hiérarchie « faites-nous confiance »
- un cadrage national alors que la déconcentration apporte des particularités locales,
- un changement dans les contenus, face aux réductions du temps scolaire
- la formation continue organisée au plan local

Et pose diverses revendications, le plus souvent liées aux moyens, mais également aux programmes et autour de l'accueil des enfants porteurs de handicap.

Source : [le blog des dindons](http://leblogdesdindons.com) – mis en ligne en novembre 2012
<http://paroleauxdindons.canalblog.com>

Commentaire :

La question des rythmes scolaires est intégrée à la « refondation de l'école républicaine » lancée par le nouveau gouvernement. Elle est incluse dans un dispositif évidemment plus vaste.

Toute réforme a toujours éveillé des oppositions.

La question sous-jacente qui revient me paraît être celle des relations entre les fonctionnaires de l'Etat, certes organisés de façon déconcentrée avec des recteurs devenus représentant sur le terrain du ministre, les inspecteurs d'Académie devenant des DA-SEN (directeurs académiques des services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales (Régions – Départements – Communes, voire EPCI).

La pétition des « Dindons » me semble mettre en avant le désarroi devant des réformes modifiant une situation qui a créé des conditions assez particulières, effectuer pour un cadre A son temps de service annuel devant les élèves sur 140 jours, contre environ 230 pour un autre fonctionnaire à temps complet.

Mais elle pose également des questions de fond sur un changement de l'école qui demande visiblement à être conforté :

- l'allègement des programmes, conçus pour une semaine scolaire de 27 h
- l'accueil des enfants porteurs de handicaps
- les moyens et les conditions de travail
- la revalorisation, le statut, le « maintien absolu de l'indépendance des enseignants face à la collectivité territoriale ».

La FCPE intransigeante sur les rythmes

Dans la querelle des rythmes scolaires, les parents se rangent aux cotés des collectivités territoriales. Jean-Jacques Hazan, président de la première association de parents d'élèves, demande une réforme des rythmes qui allonge la journée de classe. Et conteste l'idée d'une compensation pour les enseignants.

2 h 30 de pause méridienne

"Cinq heures de classe par jour cela suffit", estime Jean-Jacques Hazan, alors que V. Peillon a proposé des journées de 5 h 30, dont une demi-heure d'encadrement des devoirs faits auparavant à la maison. Et comme aucun enfant ne doit se retrouver dehors avant 16h30, il préconise d'étendre la pause méridienne à 2h30. Une solution déjà préconisée par des élus locaux puisque c'est la moins couteuse pour les collectivités locales.

"Il n'y a pas à faire classe sur le créneau horaire où tous les chrono biologistes nous disent que la vigilance est au plus bas", explique-t-il. Utiliser ce moment permettrait aussi de mieux intégrer les projets éducatifs locaux, de lier davantage le scolaire et le périscolaire, que la demi-heure de fin de journée envisagée par le ministre. "On est contre les devoirs à la maison, donc pas favorables à ce temps de préparation aux devoirs", rappelle-t-il.

Pour les vacances d'été, la FCPE souhaite l'extension de l'année de classe à 38 semaines. "Nous avons entamé la discussion avec les industries du tourisme et cela avance bien".



Et la compensation ?

La formation des enseignants est un autre cheval de bataille de la FCPE. "On veut absolument un master bâti sur le modèle des master pro". Si le concours n'est pas en fin de L3, comme nous le souhaitons, il faut qu'il soit le plus professionnel possible.

Et la compensation ? Interrogé par le Café pédagogique sur le fait que ces choix opposaient parents et enseignants, JJ Hazan rappelle "qu'il faut transformer les rythmes pour faire réussir les élèves. A partir du moment où le nombre d'heures est le même je ne vois pourquoi il faudrait compenser". D'ailleurs sa proposition ramènerait le temps d'enseignement à 23 heures. "Si on se place du point de vue du droit des élèves on ne pense pas à la compensation". JJ Hazan a demandé au ministre que dès la prochaine rentrée la pause méridienne passe à 90 minutes au collège avec des journées de classe limitées à 6 heures.

Visites aux parlementaires et lobbying.

La FCPE défend également la suppression du redoublement, le dernier mot donné aux parents pour l'orientation et une réforme de la notation. "On a parlé avec le ministre de l'école fondamentale, la "circonscription du socle", avec un lien fort entre école et collège. Ces propositions, Vincent Peillon les écoute. Il évoque la possibilité d'expérimentations.

"On espère que la plupart seront dans la loi", espère JJ Hazan. La FCPE a entamé une série de rencontres avec les parlementaires pour pousser le projet de loi le plus loin possible dans le sens de ses idées.

La Peep : 3 heures de pause méridienne

Reçue par le ministre le 7 novembre, la Peep13, seconde association de parents d'élèves a demandé d'élargir la pause méridienne à 3 heures. " La PEEP a plaidé, dans le cadre du raccourcissement de la journée scolaire, pour un allongement d'une heure de la pause méridienne qui pourrait ainsi s'étaler de 11h30 à 14h30. Des temps de lecture, d'activités manuelles, voire de repos, pourraient être organisés pendant cette pause allongée. Cette organisation permettrait au temps scolaire de respecter le pic d'attention des enfants et leurs rythmes biologiques", note l'association.

[Le communiqué de presse](#)

La PEEP a également rappelé la nécessité d'une réelle « reconquête du mois de juin » et le possible raccourcissement des vacances d'été d'une semaine.

Elle a demandé que la compétence des Conseils d'Ecole puisse être élargie également aux activités périscolaires. Ainsi le temps de l'enfant sera pris en compte plus globalement au sein du « lieu école ».

Contribution ANDEV : les rythmes éducatifs

Les dernières déclarations ministérielles laissent entrevoir qu'il n'y aurait pas de raccourcissement des vacances d'été. L'AMF dénonce un manque de temps pour mettre en place la nouvelle réforme des rythmes éducatifs à la rentrée 2013.

L'Etat fixera un cadre national mais permettra une souplesse sur les territoires. Se pose donc clairement la question de l'articulation région/département/commune pour un bassin de vie.

Dans les réflexions, les rythmes scolaires sont souvent ramenés au temps de travail des enseignants, ce qui tronque les échanges.

L'augmentation des temps périscolaires engendrée par une modification des rythmes éducatifs doit être l'occasion de rentrer dans un processus de professionnalisation des métiers d'animation.

↳ Questionnements

Au regard des récentes annonces, nous pouvons développer plusieurs scénarii.

En partant du postulat qu'une journée d'accueil ou journée éducative s'étale sur le créneau horaire 6h45-19h30 dont 6 heures de classes journalières ramenées à 5h15 avec 3 heures le mercredi, plusieurs hypothèses se dégagent :

Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3
Pas de raccourcissement des grandes vacances	Pas de raccourcissement des grandes vacances.	Raccourcissement des grandes vacances (au moins 2 semaines)
La commune n'a pas de financement supplémentaire ou/et ne veut pas impacter son budget.	La commune peut y consacrer un certain budget.	→ coût systématiquement en hausse pour la commune
Résultat : on déplace les bornes horaires de la journée éducative et on « réinjecte » les intervenants des temps scolaires sur les temps périscolaires.	Résultat : on ne bouge pas les bornes horaires et on augmente le temps périscolaire.	<i>En fonction du volume horaire, du découpage retenu, et surtout de l'organisation de la semaine, cette nouvelle organisation nécessite une étude détaillée.</i>

La question du financement est prédominante pour les élus à l'heure où certains voudraient un accueil périscolaire gratuit pour les usagers.

Sans aide de l'Etat de nombreuses communes ne parviendront pas à mettre en place la nouvelle réforme.

A Angers l'école à 4 jours et demi revient à 33 000 euros/par an/par classe hors transport (si intégration du transport, le coût se monterait à 58 000 euros).

La CAF pourrait-être un levier financier à mobiliser via le contrat enfance jeunesse et la prestation de service ordinaire. Certaines villes intègrent les enjeux dans une réflexion PEL, PEG. Se pose néanmoins le problème de l'engagement dans la durée au regard de la question de la pérennité des dispositifs et de leurs financements.

Il s'avère nécessaire :

- De repenser l'utilisation des équipements municipaux (conservatoire par exemple).
- De se positionner sur le maintien automatique du service public (la question se pose quand à 19h30 l'accueil ne concerne plus que deux ou trois enfants).
- De créer des bureaux des temps pour travailler les articulations entre acteurs.
- De revoir la pause méridienne en termes de durée, de créneau horaire (un accueil jusqu'à 12h15 pour permettre aux parents qui travaillent et qui sont en pause-déjeuner de venir chercher leur enfant), d'organisation (par exemple développer la prise en charge à domicile par des assistantes maternelles d'un groupe d'enfants sur l'interclasse du midi).

L'impact sur les collectivités territoriales

A l'occasion de son discours sur « les grands axes de la politique de l'école » à la Sorbonne François Hollande a annoncé une profonde refonte des rythmes scolaires au primaire. Plusieurs maires s'interrogent sur les nombreuses implications d'une réforme qu'ils devront mettre en œuvre dès la rentrée prochaine.

Les caps de la réforme

Le Président, qui souhaite « donner la priorité au primaire », a fixé pour objectif d'endiguer « le sous-investissement chronique et inconséquent » au niveau de l'école élémentaire. Pour cela, il veut mettre en place « de nouvelles méthodes de suivi personnalisé des élèves » et faire en sorte que « les devoirs soient faits dans l'établissement plutôt qu'à la maison ».

François Hollande, qui a également annoncé le retour de la semaine de 4 jours et demi dès la rentrée 2013, prévoit une série d'aménagement destinés à permettre un « allongement du temps scolaire, un allègement de la journée, et une mise en place du temps éducatif complémentaire ».

Pour que les élèves « ne soient pas livrés à eux-mêmes à partir du milieu de l'après-midi il [faudra] accompagner les élèves dans les activités périscolaires, et développer la pratique culturelle et sportive » a-t-il ajouté.

Afin de prévenir la réaction des maires et des collectivités territoriales, le Président de la république a assuré que « l'Etat [prendrait] ses responsabilités ». Il a toutefois ajouté « qu'il [l'Etat] ne pouvait pas agir seul et que les collectivités territoriales seraient associées dans le cadre de « projets éducatifs territoriaux » et que les personnels seraient également mobilisés ».

La réforme annoncée par François Hollande impacte directement les collectivités locales qui devront la mettre en œuvre dès la rentrée prochaine.

Les petites communes espèrent que l'Etat « mettra au pot »

Pour Alain Fauconnier, sénateur PS de l'Aveyron et maire de Saint-Affrique, une commune d'environ 8.000 habitants, la mise en œuvre de la réforme coûte[ra] 100.000€ (sur un budget total d'environ 13 millions d'euros) : « une demi-journée supplémentaire, aura des impacts au niveau du périscolaire, des transports, de la restauration, des ATSEM (...) sans compter qu'avec le changement d'emplois du temps il va falloir reformater l'offre en matière périscolaire (...) ce sont des choix politiques (...) [en matière d'aide aux devoirs, d'accès aux activités sportives et culturelles] il y aura tout un travail à faire pour savoir comment occuper les enfants (...) mettre en place la réforme dès 2013, ça va être sportif ! »

Yves Krattinger, Président du conseil général et sénateur PS de la Haute-Saône, explique quant à lui que rien que « pour les transports scolaires, [l'ajout d'une demi-journée supplémentaire] implique une hausse de 10 % supplémentaire, 10 % de la dépense en matière de transports, pour nous, c'est entre 1,5 et 2 millions d'euros supplémentaires ». La préoccupation est également partagée par les conseillers généraux et régionaux qui comptent tous sur une participation de l'Etat : « demander aux autres collectivités d'assurer des surcoûts, ça n'est pas acceptable ». « Il y aura une aide » assure toutefois le sénateur PS de l'Aveyron, Alain Fauconnier, « qui ne sera pas de 100 % mais sans ça, pour un petit village, ce serait asphyxiant ».

Michel Savin s'interroge quant à lui sur ce vont pouvoir faire les petites communes : « moi j'ai la chance d'avoir un gymnase et une médiathèque, mais je ne sais pas comment vont faire les communes rurales pour prendre en charge des financements

lourds dans des petites communes, ne serait-ce qu'en matière d'éclairage, de chauffage et de personnels d'entretien, avec les dotations revues à la baisse, ça va générer des problèmes, d'autant que l'Etat charge encore plus la mule »

Les prérogatives des collectivités territoriales en matière d'éducation :

Les communes sont en charge des écoles publiques établies sur leurs territoires, propriétaires des locaux elles en assurent la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations. Elles assurent également l'organisation de la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Le département à, quant à lui, la charge des collèges, des transports scolaires et de la restauration dans les collèges. Enfin, les régions ont la charge des lycées

En plus des activités éducatives, chaque collectivité territoriale a également pour mission de développer des actions éducatives, culturelles et de loisirs en faveur d'un public d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes.

Sources : [Public Sénat](#)

L'AMF et les petites communes

Rythmes scolaires : l'AMF isolée dans son souhait de report de la réforme pour certaines communes

Source : [La Gazette des communes](#)

Prévue à la rentrée 2013, la réforme des rythmes scolaires sera difficile, insistent l'Association des maires de France et certaines communes ; mais un report est risqué jugent d'autres associations.

Faut-il reporter la réforme des rythmes scolaires à 2014 ? Certaines fractions de l'Association des maires de France posent la question, dans un communiqué daté du 25 octobre 2012, concernant les écoles rurales - « C'est le souhait émis par le président de l'AMF, car nous nous rendons compte que certaines écoles rurales rencontreront des difficultés pour appliquer la réforme », explicite Pierre-Alain Roiron, maire (PS) de Langers.

S'agit-il d'un retour en arrière quant au soutien affiché jusqu'alors par les maires de France à la réforme des rythmes scolaires ? « L'objectif de cette réforme est bon, il faut tout faire pour la rentrée 2013, mais ce qui est souhaitable n'est pas forcément possible », reprend l' élu socialiste.

Ce qui est souhaitable n'est pas forcément possible

Comment les promoteurs de l'Appel de Bobigny¹⁴, qui militent pour cette réforme depuis des années, entendent-ils ce souhait ? Présidente de l'Association des directeurs de l'éducation des villes (Andev), Anne-Sophie Benoit « comprend une telle requête, qui n'est pas incohérente. Nous sommes toujours dans l'attente du cadrage national, alors que tout changement technique au sein des collectivités s'avère lourd à enclencher ».

Il faut en effet « prendre en compte le temps de négociations avec les agents, les syndicats et les comités techniques paritaires. Sans compter le temps de la concertation avec les familles, que tout maire républicain aura à cœur de mener. »

Par ailleurs, les budgets sont en passe de finalisation, « et nous demeurons sans réponse sur la question de l'accompagnement financier des collectivités ».

14 l'Appel de Bobigny « Vers un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse ». Projet alternatif à la politique menée en 2010/11 pour l'éducation, lancé par le RFVE puis enrichi par une trentaine d'associations et de mouvements.

Enfin, il faut selon elle « penser que toutes les communes sans accueil périscolaire affronteront de grandes difficultés, puisqu'il leur faut créer un service entier à leur charge ».

Echéances électorales

Pourrait-on, dès lors, envisager une réforme en deux temps ? Absolument pas, s'écrient des responsables de réseau (RFVE) : « Ce serait un prétexte à ne rien appliquer du tout ! Si la réforme n'a pas démarré en 2013, tout le monde sait que rien ne se fera, car 2014 et 2015 comportent des échéances électorales », s'alarme Yves Fournel, président du Réseau français des villes éducatrices (RFVE), rejoint par Anne-Sophie Benoit : « Ce serait dommageable : une telle démarche va à l'encontre du besoin de cohérence sur le territoire, de continuité éducative que nous prônons à l'Andev. »

Il n'en reste pas moins que l'impatience monte chez les représentants des collectivités, qui attendent des précisions sur de nombreux points pour engager la réorganisation de leurs services municipaux et, pour certains, une consultation locale des parents et enseignants.

« Pour appliquer la réforme, nous ne pouvons pas nous contenter des annonces sur le temps éducatif partagé entre les enseignants et les communes. Il faut ouvrir les négociations avec la CAF et tendre, dans le cadre des activités périscolaires, vers le respect des normes d'accueil des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) », énumère Yves Fournel, qui ajoute : « Il faut toutefois le faire en tenant compte des réalités du terrain, sans chercher à imposer ces taux à toutes les communes d'emblée. »

Pacte

Par ailleurs, une fois le cadre national posé, le mode d'allègement de la journée de classe serait « laissé à la décision locale : à savoir, l'allongement de la pause méridienne, ou la sortie anticipée, ou un mélange des deux ».

De son côté, Pierre-Alain Roiron insiste sur la nécessité « d'un pacte entre les collectivités locales, l'Etat et l'Education nationale, pour que tous fassent des efforts selon leurs moyens et à leur rythme. Sans doute faut-il réfléchir à la manière d'adapter la réforme aux communautés de communes ou d'agglomérations. »

Rythmes scolaires – Le RFVE

Vers une pause méridienne étendue à 14h30 ?



Président du Réseau Français des Villes Éducatrices et adjoint au maire de la ville de Lyon, Yves Fournel fait autorité chez les élus locaux. Dans un entretien accordé à Libération il explique qu'il est pour une pause méridienne prolongée jusqu'à 14h30. "Nous nous sommes prononcés en faveur de la réforme dans la mesure où les conditions financières et matérielles seraient réunies. Le schéma qui a notre préférence est celui de l'élargissement de la pause déjeuner qui passerait de deux heures à deux heures trente... Si les élèves sortent plus tôt de classe, en revanche, cela poserait un problème d'organisation pour les parents. Et cela fait vingt ans que les chrono biologistes nous disent que le début d'après-midi n'est pas favorable aux apprentissages classiques".

Y Fournel préconise des cours de 8h30 à 12h et de 14h30 à 16h. On aurait ainsi 5 heures de cours suivis d'un " temps périscolaire dont une partie serait prise en charge par les enseignants", soit une demi-heure qui, pour Y Fournel, devrait être conçue avec la mairie dans le cadre du projet éducatif local.

Pour sa ville cette solution permettrait d'économiser 5 millions d'euros. Pour les enseignants c'est la triple peine : travailler une demi-journée supplémentaire, faire une heure de plus en classe entière et enfin quitter l'école aussi tard qu'avant...

"Le vrai enjeu de la refondation c'est une nouvelle coopération éducative"

Yves Fournel, personnage clé des négociations sur les rythmes scolaires, président du Réseau des villes éducatrices et maire-adjoint de Lyon en charge de l'éducation, justifie la position des collectivités locales. Pour lui, la pause méridienne doit s'allonger à 2h30 et l'Etat doit payer les frais liés au développement du périscolaire. Le vrai gain de cette réforme lui semble être dans le travail en commun longtemps attendu entre les élus municipaux et les professeurs des écoles. D'après lui, V. Peillon aurait indiqué un temps de périscolaire de 2h30 pour les enseignants et non de 2 heures. Il annonce une démarche commune des élus communaux auprès du Premier ministre.

La position du Réseau des villes éducatrices sur les rythmes scolaires :

C'est une question sur laquelle on travaille depuis 10 ans au sein du Réseau des villes éducatrices. On a pris de nombreux avis autorisés et nous avons participé à la Conférence nationale que Luc Châtel avait mise en place. Elle recommandait déjà d'alléger les journées d'école et de tenir compte des temps d'apprentissage favorables. On sait par exemple que les débuts d'après-midi ne sont pas favorables aux apprentissages scolaires. Il est temps maintenant d'en tenir compte. On sait aussi que les collectivités sont confrontées à une très forte pression sur la pause méridienne qui ne pose pas qu'une question quantitative mais aussi qualitative sur l'accueil des enfants et on doit améliorer l'accueil des enfants sur ce temps là. C'est ce qui nous guide sur la question de la journée scolaire.

En ce qui concerne la semaine, il y a une décision nationale de revenir à 9 demi-journées de classe par semaine qui fait consensus. Sur l'année, on est favorable à ce que toutes les petites vacances durent deux semaines pleines. Il y a un débat sur les vacances d'été mais le ministre a déclaré ne pas vouloir ouvrir cette discussion pour le moment, même si éventuellement il le fera plus tard.

On peut regretter que la réforme des rythmes ne concerne que le premier degré et que le collège et le lycée soient renvoyés à plus tard. Mais en tant que maires cette question nous concerne moins directement que le primaire.

Qui doit prendre en charge cette réforme ?

C'est une réforme nationale décidée par l'Etat. C'est donc à l'Etat de l'assumer. Vincent Peillon a annoncé aux élus que sur le temps de service des enseignants il y aurait 2h30 par semaine de temps périscolaire sous réserve des négociations avec les syndicats enseignants. Ceci est présenté comme la contribution de l'Etat à ce nouveau temps périscolaire. Donc les associations d'élus se sont rencontrées mardi 23 et elles vont faire une lettre commune au Premier ministre pour dire qu'on enregistre l'annonce de V. Peillon mais que ça ne règle pas la question du financement pour les collectivités. Il faut poser la question de la mobilisation du Fonds national d'action sociale de la CNAF pour permettre le développement des accueils de loisir sur ce nouveau temps périscolaire.

C'est un triple enjeu : qualitatif car il faut faire évoluer les temps d'encadrement sur ce temps. Un enjeu d'organisation. Et un enjeu financier car ça ouvre la voie aux prestations de service ordinaires de la CNAF. Aujourd'hui c'est un droit de tirage : quand vous respectez les agréments vous avez droit aux prestations de service. Nous souhaitons que l'on aille au bout de la logique de la reconnaissance des projets éducatifs locaux (PEL) annoncée par François Hollande comme étant inscrits dans la loi d'orientation. Nos collectivités sont pilotes de ces PEL mais concrètement c'est la coopération de tous les

acteurs, enseignants compris, qui permettra la réussite sur le terrain. Il va y avoir un tissage de relations et une construction de projets éducatifs qui est le véritable enjeu de la réforme. J'ai envie de dire aux enseignants : on est prêts à vous accompagner en mobilisant les PEL. On ne conçoit pas que les enseignants se retrouvent sur le temps péri scolaire avec des classes entières. Cela n'aurait pas de sens. On a intérêt à travailler ensemble dans le cadre des PEL.

On ne peut pas ignorer ce que disent les enseignants sur le fait qu'on leur demanderait tous les efforts en terme d'horaires. Il faut que le nouveau temps périscolaire tienne compte de ça. Mais avec le choix de la pause méridienne élargie jusqu'à 14h30, les enseignants pourront positionner les réunions qu'ils ont le soir à ce moment. Je crois savoir qu'il y a aussi des dispositifs d'Etat pour les fonctionnaires pour la prise en compte des frais de transports et la réservation de place en crèche. Peut-être n'est ce pas assez connu ? Nous ne voulons pas opposer les uns aux autres. Le vrai enjeu de la refondation c'est une nouvelle coopération éducative. Je refuse donc toute opposition avec les enseignants. La réforme doit pousser à la co-construction de projets éducatifs communs et à une bonne articulation entre le temps scolaire et périscolaire.

Pour une ville comme Lyon vous avez chiffré ce que coûtera la réforme ?

On a chiffré à 5 millions d'euros net sur une hypothèse de pause méridienne élargie avec une amélioration de l'accueil.

On dit qu'il faut une péréquation verticale c'est à dire que l'aide doit aller de l'Etat en direction des collectivités qui ont le plus de difficultés et non les collectivités entre elles. Si on attend qu'une péréquation horizontale se mette en place ca va être long. Il faut des mesures spécifiques. On propose une majoration des prestations de la CAF pour les territoires de la politique de la Ville et les territoires ruraux. Aujourd'hui la prestation CAF est à 0,49€ par enfant et par heure d'encadrement, pourquoi pas ajouter 5 ou 10 centimes sur ces territoires ?

Qui paierait ?

L'Etat bien sûr. Ce que les grandes villes peuvent faire c'est apporter leur ingénierie du projet éducatif pour aider les communes plus petites. Le Réseau des villes éducatrices organisera, avec la Ligue de l'enseignement, les Francas et l'Andev, cinq grandes rencontres régionales au printemps pour mutualiser des expériences.

Au niveau national cela représente quel coût ?

Si toutes les communes passaient d'un coup sur une année il faudrait 600 millions. Mais en fait ce sera étalé dans le temps. On peut estimer qu'on passera de 200 à 600 millions sur plusieurs années. C'est une somme mobilisable en faisant des choix sur l'évolution annuelle du Fonds d'action sociale de la CNAF. Cette seule évolution représente annuellement environ 2,4 milliards. Donc 200 millions sur 2,4 milliards c'est possible s'il y a un choix affirmé de priorité politique.

Cet investissement n'est-il pas disproportionné par rapport aux gains pédagogiques que l'on peut en attendre ?

Il faut voir le gain de deux façons. Si la pause méridienne devient un vrai temps éducatif en rendant les enfants calmes à la reprise de l'après midi, si c'est l'occasion de réunir tous les acteurs autour d'une table dans une démarche de construction de projet commun, on a là une dynamique de transformation de l'Ecole qui va au-delà de la question de la demi-heure déplacée. On sait par contre ce qui n'est pas efficace pour la réussite scolaire. La coupure du mercredi n'est pas bonne. Elle intervient sur les cycles

sommeil-veille des enfants. On sait que notre journée est trop longue. Un allègement de la journée entrainera une amélioration.

Mais il n'y a pas réellement de raccourcissement de la journée...

Il s'agit de temps scolaire. Si on travaille sur le qualitatif de cette pause de 2h30 au milieu de la journée, si les enfants la passent tranquille, oui on change les choses.

Mais comment dans les locaux actuels avoir ce temps de calme ?

Si on augmente le taux d'encadrement on y arrive. On investit aussi beaucoup dans les restaurants scolaires. Certes il y aura des difficultés . Ce sera progressif. Mais on va améliorer ce temps de façon importante. Mais au final tout dépendra des acteurs. Aucune réforme ne se gagne sur le papier. Les PEL vont dépendre de l'engagement des enseignants, des parents, des acteurs municipaux, des associations. Il y a là une occasion de construire ensemble des solutions. Sans cette vision dynamique on ne changera rien.

Conséquences pour les enseignants :

Pour les enseignants la réforme se traduirait par une hausse des charges **sans compensation** et cela leur **apparaît inacceptable**. Qu'en pensez-vous ? Il faut ouvrir le débat avec les enseignants sur le fait qu'on est prêt à les aider pour qu'ils ne se retrouvent pas en classe entière ce qui serait aberrant. Les enseignants ne vont pas sortir plus tard. Ils avaient 24 heures de temps scolaire (hebdomadaire) plus 2 heures d'aide personnalisée qu'ils devaient caser n'importe où. Ils sortaient à 16h30. Là ils vont avoir 23 heures de temps scolaire plus deux heures et demi ou deux heures d'intervention sur le temps périscolaire dans la même amplitude horaire sauf le mercredi matin effectivement. Ils peuvent avoir des demandes légitimes de discussion avec leur ministère. Je ne me prononce pas là dessus. Nous on est prêts à les aider.

D'après les propos recueillis par François Jarraud

[Source : Le café pédagogique](#)

Lien :

[L'Appel de Bobigny se rappelle au futur président](#)

[Article de Libération](#)

[Double peine pour les enseignants](#)

«On préfère une pause déjeuner allongée»

- [18 octobre 2012 - Libération](#) - Interview de Yves Fournel, adjoint au maire PS de Lyon chargé de l'éducation et de la place de l'enfant dans la ville par **Catherine Coroller**

«Nous nous sommes prononcés en faveur de la réforme dans la mesure où les conditions financières et matérielles seraient réunies. Le schéma qui a notre préférence est celui de l'élargissement de la pause déjeuner qui passerait de deux heures à deux heures trente. Car nous sommes confrontés à une très forte demande des parents pour améliorer l'accueil des enfants entre midi et deux.

«Si les élèves sortent plus tôt de classe, en revanche, cela poserait un problème d'organisation pour les parents. Et cela fait vingt ans que les chrono biologistes nous disent que le début d'après-midi n'est pas favorable aux apprentissages classiques. L'allongement de la pause méridienne nous permettrait par ailleurs de prolonger le temps de travail des encadrants déjà présents dans les écoles, ce qui représenterait un coût moindre que de les faire revenir une demi-heure en fin d'après-midi. Grosso modo, et même si nous n'avons pas encore tous les éléments, on pourrait avoir du temps scolaire

de 8 h 30 à midi et de 14 h 30 à 16 heures, puis, à partir de 16 heures du temps périscolaire dont une partie serait prise en charge par les enseignants. Mais quand le ministre dit : "On fait les devoirs et les leçons sur le temps périscolaire à l'école", cela ne nous convient pas. Si l'on veut diminuer le temps scolaire, il ne faut pas ajouter les devoirs et les leçons. Pour avoir une vraie cohérence il faut plutôt travailler sur le contenu périscolaire dans le cadre des projets éducatifs locaux.

«A Lyon, nous avons fait les comptes. La réforme nous imposerait de recruter entre 1 000 et 1 200 encadrants supplémentaires, soit un surcoût de 5 millions d'euros à partager entre la ville, l'Etat, la Caisse nationale d'allocations familiales et les parents. La classe le mercredi matin est la conséquence logique de l'allègement des journées. Il faut bien répercuter les heures à un autre moment de la semaine. Et compte tenu des évolutions de la société - notamment l'augmentation des familles recomposées -, le week-end est le temps pour retrouver les enfants.»

On veut aller trop vite !

[Rythmes scolaires: "Vincent Peillon veut aller trop vite"](#)

Source : D'après Claire LECONTE dans l'Express - 12/11/12

Manque de temps, aide aux devoirs trop restreinte..., nombre d'enseignants critiquent la réforme de leur emploi du temps. Claire Leconte, chercheur et spécialiste des rythmes biologiques, explique cette contestation par le rythme effréné du gouvernement sur ce dossier.

« Vincent Peillon est courageux de s'attaquer à une réforme des 'rythmes scolaires', juge Claire Leconte. "Mais ce qui va être mis en place n'est pas du tout innovant. Plusieurs aspects pratiques ne sont pas pris en compte et la formule qu'il propose est loin d'être idéale ».

« Je suis opposée à la semaine de quatre jours depuis les premiers essais effectués avec ce système. C'est un rythme catastrophique pour les enfants. Eux qui ont besoin de continuité pour leur développement et leur apprentissage, on leur impose des journées chargées avec plusieurs coupures dans la semaine.

Vincent Peillon est courageux de s'attaquer à une réforme des "rythmes scolaires". Mais ce qui va être mis en place n'est pas du tout innovant.

La semaine sera allongée d'une demi-journée de cours, le mercredi matin¹⁵. Mais paradoxalement, les enseignants disposeront de moins de temps pour faire classe ! Auparavant, ils donnaient six heures de classe quatre jours dans la semaine, soit 24 heures. Avec la réforme de Vincent Peillon, ils auront 5 heures par journée pleine et trois heures le mercredi, soit 23 au total. Sachant que le programme actuel a été construit sur une base de 26 heures hebdomadaires, la pression pour boucler le programme sera plus forte encore. »

La dernière heure à l'école mal utilisée

Pour passer de 6 à 5 heures de cours par jour, la dernière heure à l'école (15h30-16h30) va être modifiée. Elle sera découpée en deux demi-heures.

- La première tranche sera consacrée à l'aide aux devoirs, encadrée par l'enseignant.

Problème : dans une même classe, certains enfants finiront leurs devoirs en 10 minutes quand d'autres auront besoin de plus de 30 minutes d'aide. Cela n'incitera pas les enseignants à mener la nécessaire réflexion pédagogique sur le type de devoirs à faire et leur finalité.

15 Certaines sources indiquent que le choix de la demi-journée ajoutée serait déterminé au niveau local. Mais lequel ?

- La deuxième demi-heure, elle, sera prise en charge par les collectivités. C'est un laps de temps trop court et pas suffisamment articulé avec le reste de la journée pour qu'il soit utilisable au mieux. Dans le meilleur des cas, les écoliers profiteront d'une récréation et d'un goûter, pas plus...

Il faudrait des rythmes plus réguliers

Plus on étale les apprentissages nouveaux, sans rupture, meilleurs sont les résultats. Il faut donc réorganiser les "rythmes scolaires" sur l'année, à la semaine, mais aussi au cœur des journées en elles-mêmes.

Un exemple: aujourd'hui, les enfants ont trois heures de classe dans une matinée et les enseignants y intègrent généralement des leçons coûteuses sur le plan cognitif (en particulier les mathématiques et le français).

Claire Leconte préconise plutôt des matinées de quatre heures, que les professeurs pourraient découper en trois grandes séquences pédagogiques autour de deux pauses, alternant temps forts et temps faibles et intégrant l'EPS, la musique, les arts. Cela permettrait par ailleurs aux parents de venir chercher leur enfant à 12h15 au lieu de 11h30.

La pression des collectivités et des fédérations de parents

Vincent Peillon est, il est vrai, pris entre plusieurs étaux. Les enseignants veulent un cadre national unique. Les collectivités ont demandé à n'intervenir que sur le moins de temps possible, ce qui aboutirait à des demi-heures de prises en charge quotidiennes.

Les fédérations de parents, elles, ont fait pression pour la suppression des devoirs à la maison. Elles se sont exprimées contre l'école le samedi -alors qu'en fin de compte, nombre de parents travaillent ce jour là.

On le voit, les questions liées aux "rythmes scolaires" sont bien plus complexes qu'une seule question d'emploi du temps et demandent réflexion.

Il semble malheureusement que la volonté du ministère de l'Education est d'aller vite pour appliquer la réforme dès la rentrée 2013. C'est dommage car très peu de projets éducatifs reposant sur des partenariats éducation nationale-collectivités locales pourront ainsi être construits.

Témoignages et inquiétudes de décideurs

«Comment trouver des animateurs ici ?»¹⁶

«Le ministre veut raccourcir la journée scolaire des enfants et il a raison. Actuellement, ils sont saturés. Il veut également qu'on ne les lâche pas dans la rue plus tôt lorsqu'ils n'auront plus que cinq heures de cours par jour, et il a encore raison. Mais cela va nous coûter de l'argent. Et à l'Etat aussi. Une heure de cours en moins par jour, cela fait quatre heures par semaine durant lesquelles il va falloir s'occuper des enfants. Deux heures seront à la charge des enseignants qui feront des devoirs dirigés, le reste nous incombe.

«Et là, j'ai commencé à faire mes comptes. Dans notre communauté de communes très rurales (4 000 habitants, dont 599 à Orbais-l'Abbaye), nous avons trois groupes scolaires qui assurent la maternelle et l'élémentaire à 400 enfants. Notre budget éducation s'élève à 744 000 euros par an, soit 35% du budget global. Ces heures supplémentaires vont nous revenir à environ 20 000 euros. Mais ce n'est pas tout : puisque les enfants vont retourner à l'école le mercredi matin, le budget transports va augmenter. Il n'y a pas seulement le coût du véhicule, il y a aussi le personnel, car il est inenvisageable de faire circuler des enfants sans accompagnateur et sans personne à leur arrivée. Les

16 Interview Pierre-Yves Jardel (centriste), maire d'Orbais-l'Abbaye, dans la Marne par **Catherine Mallaval** (Libération)

départements participent, mais ils réduisent leur subvention. En gros, les heures périscolaires et les transports vont amputer mon budget de 7 à 8%.

«Mais c'est surtout le recrutement qui me pose problème. Comment vais-je trouver, en milieu rural, des animateurs sportifs, culturels, qui acceptent de se déplacer pour s'occuper d'enfants pendant une heure ? Le personnel communal qui fait de l'accueil et un peu de ménage sait obtenir le calme. Mais pas davantage. Nous avons besoin de vrais animateurs, qui risquent de nous coûter bien plus cher en transports qu'en heures effectuées. Mais on va le faire. Car cette nouvelle journée me plaît beaucoup. Les parents devraient être soulagés de retrouver des enfants qui ont fait leurs devoirs et ont pu bénéficier d'activités d'éveil après les cours.»

«Des tournées de bus supplémentaires» 17

«Je ne rentre pas dans le débat de savoir si cette réforme est bien ou pas. Ce que je crains, c'est qu'on mette à la charge des communes des obligations supplémentaires.

«A Valbonnais, nous organisons le transport scolaire dans les villages et les hameaux autour de chez nous. Chaque matin, un bus ramasse les enfants pour les amener dans notre école qui accueille 80 élèves, sur trois classes. Et chaque soir, il les raccompagne chez eux. A chaque fois, le bus en question, qui a une contenance de neuf places, fait deux à trois voyages. En attendant qu'il ait fini ses allers-retours, il nous faut du personnel pour garder les enfants déposés en premier. Or, s'il y a classe désormais le mercredi matin, nous devons organiser des tournées supplémentaires.

«Il nous faudra également du personnel de surveillance supplémentaire. Nous avons aujourd'hui trois employés communaux, dont deux sont dans les classes, et une s'occupe de la cantine et fait du ménage. Ensuite, il y a la question de la cantine. Est-ce que la classe le mercredi s'arrêtera avant ou après ? Depuis que la réforme a été annoncée, les parents viennent me voir et me disent : «Qu'est-ce qu'on va faire de nos enfants ?» On nous dit que le mercredi après-midi, les parents viendront chercher leurs enfants ou que la commune devra proposer des activités. Mais on est dans le monde rural ici, c'est une chose qu'on n'a jamais faite !

«On nous dit également que les autres journées de la semaine seraient raccourcies, à l'allemande. Mais les parents des enfants scolarisés à Valbonnais travaillent à La Mure à 13 kilomètres de là, ou à Grenoble, 53 kilomètres. Ils ne peuvent pas être là avant 18 heures ou 18 h 30. Une fois encore, ce serait à la commune d'organiser la garderie.

«Or Valbonnais est une commune rurale de montagne, ni riche ni pauvre, qui compte 497 habitants. Nous n'avons rien de spécifique qui nous amène des revenus.

«Il faut revoir toute notre offre périscolaire» 18

«Que les devoirs soient désormais faits à l'école et encadrés par les enseignants, c'est bien. Cela contribue à lutter contre les inégalités. Mais si le scénario retenu est la fin des cours à 15 h 30, la demi-heure suivante, consacrée à l'aide aux devoirs, et la dernière demi-heure étant à la charge des collectivités locales, nous avons beaucoup de questions.

«A Saint-Denis, nous avons des centres de loisirs quatre jours par semaine, de 16 h 30 à 19 heures, et toute la journée du mercredi. Faudra-t-il les ouvrir dès 16 heures ? Coup de chance, chez nous ils sont situés dans les écoles. Mais il faudra alors recruter des animateurs. D'accord, on économisera, car il n'y aura plus de centres le mercredi matin. Mais tous les enfants n'y vont pas. Or, en classe, tous les élèves sont présents - nous accueillons 14 000 élèves dans les écoles, avec une norme d'encadrement très stricte : 1 animateur pour 12 enfants. Et nous ne recrutons pas de vacataires mais des titulaires de la fonction publique territoriale.

17 Interview Denis Macé, maire sans étiquette de Valbonnais (38), par **Catherine Coroller**, correspondante à Lyon

18 Interview de David Prault, adjoint au maire en charge de l'école à Saint-Denis (93) par Véronique Soulé.

«De plus, le mercredi, faudra-t-il prévoir la cantine et, dans ce cas, mobiliser nos "ATSEMS" (personnel municipal dans les écoles) ? Si les maternelles vont en classe le mercredi matin, il faudra prévoir aussi des agents pour aider les enseignants. Si ces personnels sont avec les élèves, ils ne pourront pas faire les heures de ménage. Comment va-t-on compenser cela ? Tout cela suppose de revoir notre offre périscolaire et de refondre les plannings de nos agents. Tout cela a également un coût.

«Le mercredi, nous avons un autre problème : ce jour-là, nous proposons une école de sports, où on fait découvrir les différentes disciplines aux jeunes. On a deux groupes, un le matin, l'autre l'après-midi. Celui du matin disparaîtrait donc. On ne peut pas dire que ce soit un simple retour en arrière. Avant, les élèves avaient cours le samedi matin et non le mercredi. Mais la question aujourd'hui est cette dernière heure : quel est son statut ? Si elle est obligatoire, n'est-ce pas à l'Etat de s'en charger plutôt qu'à nous ?»

Des préconisations

Source : Rapport adopté le 19 janvier 2010 - Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant - Bull. Acad. Natle Méd, 2010, Tome 194, No 1, 107-122

Le rapport de 2010 de l'académie nationale de médecine contribue largement au débat actuel. Il avait également permis de lancer le débat précédent sur cette question des rythmes. Probablement tout y était dit.

Si on met l'enfant au centre de la réflexion sur le temps scolaire il faut prendre en considération l'apport des rythmes biologiques en attirant l'attention sur les éléments suivants :

- **le sommeil** : de sa durée et de sa qualité dépendent le comportement à l'école, le niveau de vigilance et de performances. Il serait à cet égard important de retarder l'entrée des enfants en classe en créant une période intermédiaire d'activités calmes en début de matinée, car l'enfant arrive fatigué à l'école, surtout lorsque son temps de sommeil n'est pas respecté. De plus, un coucher tardif n'est pas totalement compensé par un lever tardif.

- **les variations quotidiennes de l'activité intellectuelle et de la vigilance** : elles progressent du début jusqu'à la fin de la matinée, s'abaissent après le déjeuner puis progressent à nouveau au cours de l'après-midi. Deux débuts sont difficiles pour l'enfant : début de matinée et début d'après-midi.

A cet égard la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) s'accompagne d'une désynchronisation avec diminution de la vigilance de l'enfant les lundi et mardi.

- **les variations annuelles de la résistance à l'environnement** : les périodes difficiles pour l'enfant sont l'automne, la période de la Toussaint (dont les vacances devraient être étendues à 2 semaines¹⁹), et l'hiver vers fin février ou début mars.

- **le bruit** : les grandes salles des cantines très bruyantes devraient être transformées en plusieurs petites unités pour amortir le bruit.

- **la vie à l'école** : il faudrait tenter de diminuer le stress de l'enfant et le surmenage scolaire par des programmes adaptés et non pléthoriques ; éviter le transport de cartables lourds grâce, par exemple, à l'utilisation de casiers à l'école ; instituer une heure d'étude surveillée en fin d'enseignement.

19 Cette préconisation a été mise en œuvre en 2012.

Le travail des élèves en dehors de la classe

Source : [Rapport de l'Inspection générale](#) au ministre - n° 2008-086 - octobre 2008

La question des devoirs revient sans cesse. Ce « travail à la maison » qui a été prétexte à tant d'actions en dehors des heures scolaires, prises en charge par des enseignants (étude du soir, surveillée), par des animateurs (CLAS – accueil du soir, aide aux devoirs, etc.)

Interdits par six textes de 1956 à 1995, les devoirs posent parfois des problèmes aux familles, que ce soit à cause du temps à y consacrer, ou des aptitudes de l'adulte confronté à ce « pensum » presque quotidien.

Un rapport du MEN de 2008 tente de répondre à ces questions : sont-ils utiles, à quoi servent-ils, comment les organiser ?

Des enseignants considèrent²⁰ que le travail en dehors de la classe, donné dans des proportions raisonnables, est indispensable pour la réussite scolaire des élèves et contribue au suivi par les parents de la scolarité de leur enfant. Des parents rencontrés partagent ces points de vue.

La circulaire fondatrice de 1956 est la seule à donner cette définition : « Le mot *devoir* doit être entendu dans sa définition courante. Le « devoir » se distingue de « l'exercice » en ce que, tandis que celui-ci permet de s'assurer sur le champ si une leçon a été comprise, celui-là permet, en outre, de mesurer l'acquis de l'élève et de contrôler ses qualités de réflexion, d'imagination et de jugement. Il exige de l'enfant un effort personnel et soutenu, une mise en forme et « au propre » utiles à sa formation – à celle de son esprit comme à celle de son caractère [...] »

Très rapidement, la notion de « devoir » se confond avec celle de « **travail écrit** ».

Les enseignants connaissent la réglementation relative au travail en dehors de l'école et regrettent ses ambiguïtés ; ils souhaitent des clarifications, de même que les inspecteurs responsables des circonscriptions primaires qui, faute de points d'appui solides, n'interviennent guère pour réguler les pratiques des maîtres.

Les multiples formes de prise en charge des enfants hors du temps scolaire comportent fréquemment, au travers notamment de l'accompagnement à la scolarité mais aussi des études surveillées, des dispositifs d'aide aux devoirs ou d'encadrement du travail pour l'école hors de l'école. L'école incite les parents à y inscrire leurs enfants quand les enseignants considèrent qu'ils compensent ce qui fait défaut à la maison (disponibilité des parents, conditions matérielles, etc.). Les inspecteurs de circonscription et les inspecteurs d'Académie, impliqués dans l'organisation de ces dispositifs nombreux, regrettent leur multiplicité et l'absence de lisibilité qui en résulte et, paradoxalement compte tenu de la profusion d'offres, l'inégalité dans la couverture des besoins, en particulier en milieu rural.

Au moment où se met en place l'accompagnement éducatif qui offrira aux familles des solutions gratuites d'aide au travail scolaire pour leurs enfants, il est temps de clarifier cette réglementation en examinant toutes les conséquences, pour les collectivités territoriales et les multiples acteurs associatifs impliqués, des évolutions envisagées. Il est vraisemblable qu'une meilleure coordination permettrait de réduire les coûts et d'améliorer la réponse aux couvertures des besoins.

²⁰ L'enquête que l'inspection générale a conduite au cours de l'année scolaire 2007-2008 sur le travail pour l'école en dehors de l'école a permis de noter une convergence de pratiques et d'attentes...

L'inspection générale fait sienne cette conviction qu'une certaine forme de travail en dehors de l'école est utile ; à l'observation du travail et des résultats des élèves, il apparaît en effet que les apprentissages réalisés restent souvent précaires et s'effacent à terme, faute d'une mémorisation, voire d'une automatisation, suffisante. Il est vraisemblable que des activités, courtes mais régulières, visant à entretenir l'une et l'autre, sont indispensables en complément de ce qui doit être réalisé dans le temps scolaire. Mais ce travail complémentaire risquerait de générer ou de renforcer des inégalités s'il devait conduire à ignorer les responsabilités fondamentales qui incombent aux enseignants sur le temps scolaire : c'est en classe que les apprentissages sont structurés, que les entraînements sont effectués et le transfert des acquis organisé de telle façon que les compétences complexes auxquelles l'école doit former soient acquises.

Le besoin de clarification de la réglementation en matière de « devoirs à la maison » et de dispositifs complémentaires à l'action de l'école, les besoins de formation et d'évaluation, les nécessaires évolutions de l'organisation de la cohérence éducative (cohérence et progressivité des attentes en matière de travail pour l'école en dehors de l'école au sein des équipes pédagogiques, convergence des actions familiales, scolaires et complémentaires en faveur de la réussite scolaire) engagent tous les acteurs concernés aux divers niveaux (national, départemental, communal et localement dans chaque école) dans une réflexion partagée et devraient aboutir à des prises de décision harmonisées. La période actuelle de réorganisation de la semaine scolaire et d'implantation de diverses formes d'aide dispensées gratuitement pour les familles et les enfants constitue un moment favorable pour relancer un travail partenarial qui n'exonère aucun acteur de ses responsabilités propres mais organise les ressources afin qu'elles profitent vraiment aux enfants qui en ont le plus besoin.

Propositions

1. Clarifier le contexte réglementaire

Préciser dans un texte nouveau, abrogeant l'ensemble des textes antérieurs²¹, la nature exacte du travail qui peut être demandé aux élèves en dehors de la classe.

Définir clairement les notions de « devoirs », de « travail écrit » et « d'approfondissement du travail de la classe ».

2. Evaluer

Procéder, à travers la révision générale des politiques publiques, à l'évaluation de l'efficacité des dispositifs d'accompagnement.

Inciter les inspecteurs responsables des circonscriptions primaires à prendre en compte le travail scolaire en dehors de la classe dans leurs inspections.

²¹ **Circulaire du 29 décembre 1956** : « Aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves hors de la classe. Cette prescription a un caractère impératif ».

Circulaire du 28 janvier 1958 : « [...] En ce qui concerne la suppression des devoirs à la maison ou en étude, je vous prie de bien vouloir rappeler à tous les instituteurs de votre département le caractère impératif des prescriptions de ma circulaire du 29 décembre 1956 ».

Circulaire n° 64-496 du 17 décembre 1964 : « Je tiens à préciser que l'interdiction formelle de donner des travaux écrits à exécuter hors de la classe s'applique également aux élèves des cours préparatoires et vise, d'une façon plus générale, l'ensemble des élèves de l'école primaire ».

Circulaire n° 71-38 du 28 janvier 1971 : « Il reste interdit, dans l'enseignement élémentaire, de donner des travaux écrits à exécuter à la maison ou en étude ».

Circulaire n° 94-226 du 6 septembre 1994 : « [...] Les élèves n'ont pas de devoirs écrits en dehors du temps scolaire. A la sortie de l'école, le travail donné par les maîtres se limite à un travail oral ou à des leçons à apprendre ».

Lettre ministérielle n° 579 du 7 juin 1995 : « [Dans la logique de la mise en œuvre cohérente des études dirigées] la suppression des devoirs à la maison, à l'école élémentaire, trouve sa pleine justification ».

3. Veiller à la cohérence éducative

Réaffirmer le rôle de l'éducation nationale dans la « commande » relative au travail scolaire en dehors de la classe.

Placer la coordination et le suivi du travail scolaire en dehors de la classe sous la responsabilité du directeur d'école.

Faire intégrer au projet d'école les dispositifs d'accompagnement.

4. Définir les conditions d'efficacité du travail en dehors de la classe

Prendre en compte le travail des élèves hors de la classe dans la formation des enseignants (animations pédagogiques ; plans académiques de formation).

Exploiter au maximum le temps scolaire pour les apprentissages, y compris pour la fixation des connaissances.

S'assurer que chaque élève sait et comprend ce qui est attendu de lui, dispose de méthodes de travail adaptées.

Différencier éventuellement les travaux demandés aux enfants, mais rester exigeant sur la qualité.

Prendre en compte (exploitation, correction) tout travail effectué hors de l'école.

Valoriser toutes les activités conduites ou les productions rapportées par les élèves.

Veiller, en équipe pédagogique, à la progressivité des exigences au sein d'une école.

5. Apporter une aide aux familles

Editer un document national à l'attention des familles.

Clarifier, dans chaque école, à l'intention des parents, les ressources disponibles.

Orienter localement les familles vers les dispositifs d'accompagnement adaptés.

Rappeler autant que de besoin les conditions favorables au travail demandé.

6. Mieux utiliser les TICE

Assurer un continuum entre l'école, la famille et les dispositifs d'accompagnement du travail en dehors de la classe en utilisant les TICE chaque fois que possible.

Etudier avec les collectivités les possibilités d'équipements adaptés.

Susciter la production de produits numériques adaptés.

Table des matières

Les rythmes scolaires, les rythmes de l'enfant	1
Rythmes de vie de l'enfant :	1
Définition : Les rythmes scolaires	1
L'environnement de l'enfant et du jeune :	1
L'école.....	1
L'activité physique.....	1
Les enseignants	1
La famille	1
Avant-après l'école.....	1
Les copains	1
Les jours sans école	1
L'environnement (urbain – rural)	1
L'alimentation	1
Les loisirs personnels	1
Le numérique	1
Le mode de vie.....	1
Les rythmes	1
L'aménagement des lieux de vie	1
L'importance du respect des rythmes :.....	2
Les rythmes biologiques de l'enfant :	2
Rythmes chrono psychologiques :	2
Le sommeil, un élément essentiel des rythmes de l'enfant	3
Le sommeil et les rythmes de vie de l'enfant	4
Les stades du sommeil :	6
Les rythmes de vie de l'enfant :	6
Quelques recommandations	6
L'écolier et son sommeil	7
Une durée de sommeil insuffisante.....	7
Des troubles fréquents... ..	8
...aux conséquences fâcheuses.	8
Rythmes scolaires : la France sur les traces de ses voisins européens	9
La France se rapproche de la moyenne européenne	9
Une autonomie à géométrie variable	9
La réglementation actuelle :	11
La circulaire	11
L'organisation actuelle du temps scolaire :.....	12
Rappel historique :	13
L'actualité – La réforme Peillon	14
Le calendrier	14
La question des moyens	15
Les regrets des syndicats.....	16
Refondation : Déjà la pause ?	17
Synthèse sur la concertation « Refondons l'école de la République »	19
Les dindons prennent la parole	21
Quelques mots sur le collectif et les dindons... ..	21
Une lettre ouverte.....	21
La FCPE intransigeante sur les rythmes	24
2 h 30 de pause méridienne	24
Et la compensation ?	25
La Peep : 3 heures de pause méridienne	25
Contribution ANDEV : les rythmes éducatifs	25
↳ Questionnements	26
L'impact sur les collectivités territoriales	27

Les caps de la réforme	27
Les petites communes espèrent que l'Etat « mettra au pot »	27
L'AMF et les petites communes.....	28
Ce qui est souhaitable n'est pas forcément possible	28
Echéances électorales	29
Pacte.....	29
Rythmes scolaires – Le RFVE	29
Vers une pause méridienne étendue à 14h30 ?.....	29
"Le vrai enjeu de la refondation c'est une nouvelle coopération éducative".....	30
La position du Réseau des villes éducatrices sur les rythmes scolaires :	30
Qui doit prendre en charge cette réforme ?	30
Pour une ville comme Lyon vous avez chiffré ce que coûtera la réforme ?	31
Qui paierait ?	31
Au niveau national cela représente quel coût ?	31
Cet investissement n'est-il pas disproportionné par rapport aux gains pédagogiques que l'on peut en attendre ?	31
Mais il n'y a pas réellement de raccourcissement de la journée.....	32
Mais comment dans les locaux actuels avoir ce temps de calme ?	32
Conséquences pour les enseignants :	32
«On préfère une pause déjeuner allongée»	32
On veut aller trop vite !	33
La dernière heure à l'école mal utilisée	33
Il faudrait des rythmes plus réguliers	34
La pression des collectivités et des fédérations de parents	34
Témoignages et inquiétudes de décideurs	34
«Comment trouver des animateurs ici ?»	34
«Des tournées de bus supplémentaires»	35
«Il faut revoir toute notre offre périscolaire»	35
Des préconisations	36
Le travail des élèves en dehors de la classe	37
Propositions	38
2. Evaluer	38
3. Veiller à la cohérence éducative	39
4. Définir les conditions d'efficacité du travail en dehors de la classe	39
5. Apporter une aide aux familles	39
6. Mieux utiliser les TICE	39
Table des matières	40